



Rapport annuel 2025-2026



Sommaire

Conseil d'Administration, Commissaire, Direction	3
Rapport du Conseil d'Administration	4
▪ Présentation du Groupe Finasucre	4
▪ Lettre aux actionnaires	6
▪ Sociétés du Groupe Finasucre	8
▪ Chiffres-clés de l'exercice	9
▪ Rapport sur les activités	12
1. Pôle Sucre	
2. Pôle Noix	
3. Pôle Acide lactique et poly-lactique	
4. Pôle Financier	
5. Pôle Immobilier	
▪ Situation financière	26
Commentaires sur les comptes consolidés	26
Commentaires sur les comptes annuels	29
▪ Affectations et prélèvements, gouvernance, décharges et élections statutaires	31
Affectations et prélèvements	31
Gouvernance	31
Décharges	31
Elections statutaires	32
▪ Informations complémentaires	32
Risques et incertitudes	32
Instruments financiers	33
Environnement, personnel et clients	33
Conflits d'intérêts	33
Autres informations	34
Annexes	35
A. Comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2026	
Bilan, comptes de résultats consolidés et annexes	36
Méthodes de consolidation et règles d'évaluation	46
Rapport du Commissaire	52
B. Comptes annuels de Finasucre S.A. au 31 mars 2026	
Bilan, comptes de résultats, annexes et règles d'évaluation	56
Rapport du Commissaire	73
C. Engagements ESG	78



Compagnie Sucrière

Conseil d'Administration

Agatos SRL

Représentée par Monsieur Paul-Evence Coppée

Monsieur Jérôme Lippens

Monsieur John-Eric Bertrand ⁽¹⁾

Monsieur Guillaume Coppée

Monsieur Augustin Lippens

Madame Jessica Lippens ⁽¹⁾

Madame Natacha Lippens

Argalix B.V. ⁽²⁾

Représentée par Monsieur Francis Kint

Luxantor B.V. ⁽²⁾

Représentée par Monsieur Jean-Luc Deleersnyder

Norawild SRL ^{(1) (2)}

Représentée par Monsieur Thierry le Grelle

Président

Administrateur délégué

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Administratrice

Administratrice

Administrateur

Administrateur

Administrateur

⁽¹⁾ Membres du Comité d'audit

⁽²⁾ Membres du Comité de rémunération

Commissaire

EY Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par la SRL Eric Van Hoof en tant que représentant permanent

Direction

Monsieur Jérôme Lippens

Monsieur Gauthier Cruysmans

Monsieur Geoffroy Neirinck

Monsieur Bruno Van der Jeugt

Administrateur délégué

Directeur juridique et fiscal

Directeur financier

Directeur technique

Rapport du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'activité de notre société au cours de notre nonante-sixième exercice social et de soumettre à votre approbation, conformément à la loi et à nos statuts, ses comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 mars 2026 (ci-après, « Exercice »), ainsi que ses comptes consolidés à cette même date.

Présentation du Groupe Finasucre

Le groupe Finasucre (ci-après, le « Groupe ») est un acteur agro-industriel principalement actif dans la production de sucre et d'autres produits tels que les noix de macadamia. Le Groupe détient des participations majoritaires dans différentes filiales opérationnelles qui emploient environ 3.000 collaborateurs permanents et 2.000 travailleurs saisonniers dans le monde.

Le Groupe s'appuie principalement sur deux métiers historiques, i.e. la production de sucre et de noix, qui reposent sur des actifs agricoles et industriels de long terme ainsi que sur des savoir-faire développés au fil des décennies.

À côté de ses activités agro-industrielles, le Groupe détient également des participations dans les secteurs de l'acide lactique et des bioplastiques, ainsi que dans différents investissements financiers et immobiliers.

Lors de l'Assemblée Générale tenue au début de l'Exercice, les actionnaires ont confirmé leur volonté de renforcer le recentrage du Groupe sur ses activités agro-industrielles, qui constituent le cœur historique de Finasucre, tout en poursuivant une gestion disciplinée de son portefeuille d'actifs dans une perspective de création de valeur durable à long terme.

Pôle Sucre

Le pôle Sucre comprend les activités d'Isdal Sugar (Belgique et Pays-Bas), de Bundaberg Sugar (Australie) et de la Compagnie Sucrière de Kwilu-Ngongo (République Démocratique du Congo).

Au travers de ses filiales, le Groupe produit des sucres roux, blonds, blancs et raffinés à partir de cannes et de betteraves, commercialisés dans l'industrie, l'Horeca et la grande distribution. Il produit également de l'alcool, de la mélasse, des pulpes de betteraves et d'autres produits destinés à l'alimentation animale.

Pour développer ce pôle, le Groupe exploite une concession de 13.250 hectares en République Démocratique du Congo et possède 14.700 hectares de terres agricoles en Australie, ainsi que des usines en Australie, en Belgique et en République Démocratique du Congo.

Pôle Noix

Le pôle Noix regroupe les activités liées à la production, à la transformation et à la distribution de noix et produits dérivés, principalement en Australie et en Nouvelle Zélande. Ces activités sont opérées par BBS Subsidiary, Macadamias International Australia et Prolife Foods.

Pour développer ce pôle, le Groupe détient 1.000 hectares en Australie, ainsi que des usines en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Pôle Acide lactique et poly-lactique

Au travers de ses filiales Galactic et Futerro, le Groupe est actif dans la production d'acide lactique et de ses dérivés ainsi que dans le développement de bioplastique biodégradable et recyclable.

Pour développer ce pôle, le Groupe possède des usines en Belgique, en Chine et aux États-Unis.

Pôle Financier

Le Groupe détient des participations directes, principalement dans des sociétés non cotées présentant un potentiel de croissance.

Pôle Immobilier

À travers son pôle Immobilier, le Groupe Finasucre détient des participations dans des sociétés immobilières basées en Belgique.



Lettre aux actionnaires

Mesdames, Messieurs,

L'Exercice clôturé au 31 mars 2026 s'inscrit dans une période de transition importante pour Finasucre. Dans un environnement de marché sous tension, le Groupe a poursuivi son recentrage progressif autour de ses activités agro-industrielles, tout en adaptant sa gouvernance aux prochaines étapes de son développement. Cette évolution s'inscrit dans la mise en œuvre progressive des orientations approuvées par les actionnaires dans le cadre du projet Genesis, visant à renforcer l'ancrage agro-industriel du Groupe, à concentrer ses ressources sur ses métiers de base et à soutenir sa création de valeur à long terme.

Sur le plan opérationnel, l'Exercice a été mitigé. La baisse des prix du sucre sur les marchés mondial et européen, la pression sur les marges dans les pôles Acide lactique et Noix, ainsi qu'une récolte de macadamias particulièrement mauvaise en Australie, ont pesé sur la performance consolidée du Groupe. Ces éléments ont toutefois été partiellement compensés par une excellente campagne sucrière australienne chez Bundaberg Sugar, par des volumes élevés chez Iscal et par la progression de Galactic.

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à € 541 millions, en baisse de € 50 millions par rapport à l'exercice précédent. L'EBITDA consolidé atteint € 20 millions, contre € 33 millions un an plus tôt. La dette nette consolidée a diminué pour s'établir à € 89 millions au 31 mars 2026, contre € 109 millions au 31 mars 2025, grâce notamment à la cession d'une partie significative du portefeuille d'actifs cotés et à une gestion prudente de la trésorerie.

Compte tenu d'une génération de trésorerie opérationnelle consolidée inférieure aux attentes au cours de l'Exercice, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende inférieur à celui versé au titre de l'exercice précédent. Cette décision ne remet nullement en cause la solidité financière du Groupe, comme en témoigne la réduction de son endettement net au cours de l'année, mais reflète une volonté de renforcer l'alignement entre performance opérationnelle, génération de trésorerie et politique de distribution.

Dans cette lettre, nous souhaitons revenir sur les principaux développements opérationnels et financiers de l'Exercice, sur l'évolution de la gouvernance du Groupe, ainsi que sur nos engagements ESG.

Résultats opérationnels

Le pôle Sucre a présenté des performances contrastées. Bundaberg Sugar a réalisé un nouvel exercice record, porté par une excellente campagne agricole australienne, des rendements élevés et une réduction significative de son endettement, malgré un prix du sucre moins favorable sur le marché mondial.

Iscal a bénéficié d'une campagne 2025 particulièrement favorable sur le plan agronomique, avec une production exceptionnelle. Sa rentabilité a toutefois été affectée par la forte baisse des prix du sucre sur le marché européen.

La Compagnie Sucrière en République Démocratique du Congo a connu un exercice plus difficile, avec une baisse du chiffre d'affaires et de l'EBITDA principalement liée à des volumes plus faibles et à la pression sur les marges.

Le pôle Noix a connu un exercice particulièrement compliqué. BBS Subsidiary et Macadamias International Australia ont été affectées par une mauvaise récolte de macadamias. Prolife Foods a, pour sa part, évolué dans un environnement commercial plus exigeant en Nouvelle-Zélande et en Australie, marqué par une pression sur les marges et une baisse d'activité à périmètre constant, tout en poursuivant le développement de son modèle de vente en vrac, notamment en Europe.

Au sein du pôle Acide lactique et poly-lactique, Galactic a vu son chiffre d'affaires et son EBITDA progresser, malgré une concurrence accrue, notamment de la part de producteurs chinois, et une pression sur les prix de vente. Futerro a poursuivi le développement de son projet de bioraffinerie à Port-Jérôme en Normandie, tout en continuant son déploiement commercial en Europe et ses démarches auprès des instances européennes afin de soutenir le développement des bioplastiques.

Le pôle Financier a été sensiblement réduit au cours de l'Exercice à la suite de la cession de la quasi-totalité du portefeuille d'actions cotées. Les investissements opérés dans des sociétés non cotées ont connu des évolutions contrastées : Global Baby et I-care ont poursuivi leur développement, tandis que la participation dans Ynsect a été totalement réduite de valeur à la suite de sa mise en redressement judiciaire en mars 2025, puis de sa liquidation en décembre 2025.

Le pôle Immobilier est resté confronté à un environnement de marché exigeant, notamment dans la promotion immobilière. Les Galeries Royales Saint-Hubert ont maintenu une performance financière solide et stable, tandis que les résultats des participations dans la Compagnie Het Zoute et Leoville ont reflété un contexte immobilier plus prudent. La liquidation de JV Kin a été clôturée au cours de l'Exercice.

En parallèle de ces développements opérationnels et financiers, le Groupe a poursuivi ses engagements en matière d'ESG, notamment au travers de plans de décarbonation, de mesures d'efficacité énergétique, d'initiatives de circularité et d'actions sociales locales. Bundaberg Sugar a notamment fait valider en 2025 son plan de décarbonation par la Science Based Targets initiative, tandis qu'Iscal a confirmé sa certification B Corp et obtenu le label Best Managed Company. Le Groupe maintient enfin un engagement social fort, notamment au travers de ses initiatives en République Démocratique du Congo, où ses activités contribuent au développement local, à l'emploi et à la mise en place d'infrastructures essentielles. Ces initiatives traduisent une volonté commune de renforcer la résilience agro-industrielle du Groupe tout en réduisant progressivement son empreinte environnementale.

Recentrage stratégique et évolution de la gouvernance

L'année écoulée a été marquée par la mise en œuvre des orientations approuvées par les actionnaires dans le cadre du projet Genesis, visant à renforcer progressivement le positionnement de Finasucre comme acteur agro-industriel durable.

Dans cette perspective, la cession de la quasi-totalité du portefeuille d'actions cotées a constitué une étape importante, s'inscrivant dans la démarche de simplification du portefeuille engagée dans le cadre de Genesis, tout en contribuant au financement du rachat d'actions propres réalisé au cours de l'Exercice ainsi qu'au renforcement de la flexibilité financière du Groupe.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration a engagé, en avril 2026, une évolution de la gouvernance du Groupe afin d'accompagner les prochaines étapes de son développement. Jérôme Lippens a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur délégué ; il accompagnera la transition jusqu'à la désignation de son successeur.

Parallèlement, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de faire évoluer la composition du Conseil d'Administration, qui serait ramené de dix à sept membres, dont une majorité d'administrateurs externes. Cette évolution vise à assurer un meilleur équilibre entre continuité actionnariale, indépendance et expertise, afin de répondre plus efficacement aux besoins du Groupe et d'accompagner sa transformation.

Remerciements

Le Conseil d'Administration remercie Jérôme Lippens pour son engagement et sa contribution au développement de Finasucre au cours des dernières années, ainsi que pour son accompagnement de la transition en cours.

Le Conseil d'Administration aborde les prochains mois avec prudence mais confiance, porté par la qualité des actifs du Groupe, l'engagement de ses équipes et la solidité de sa structure financière.

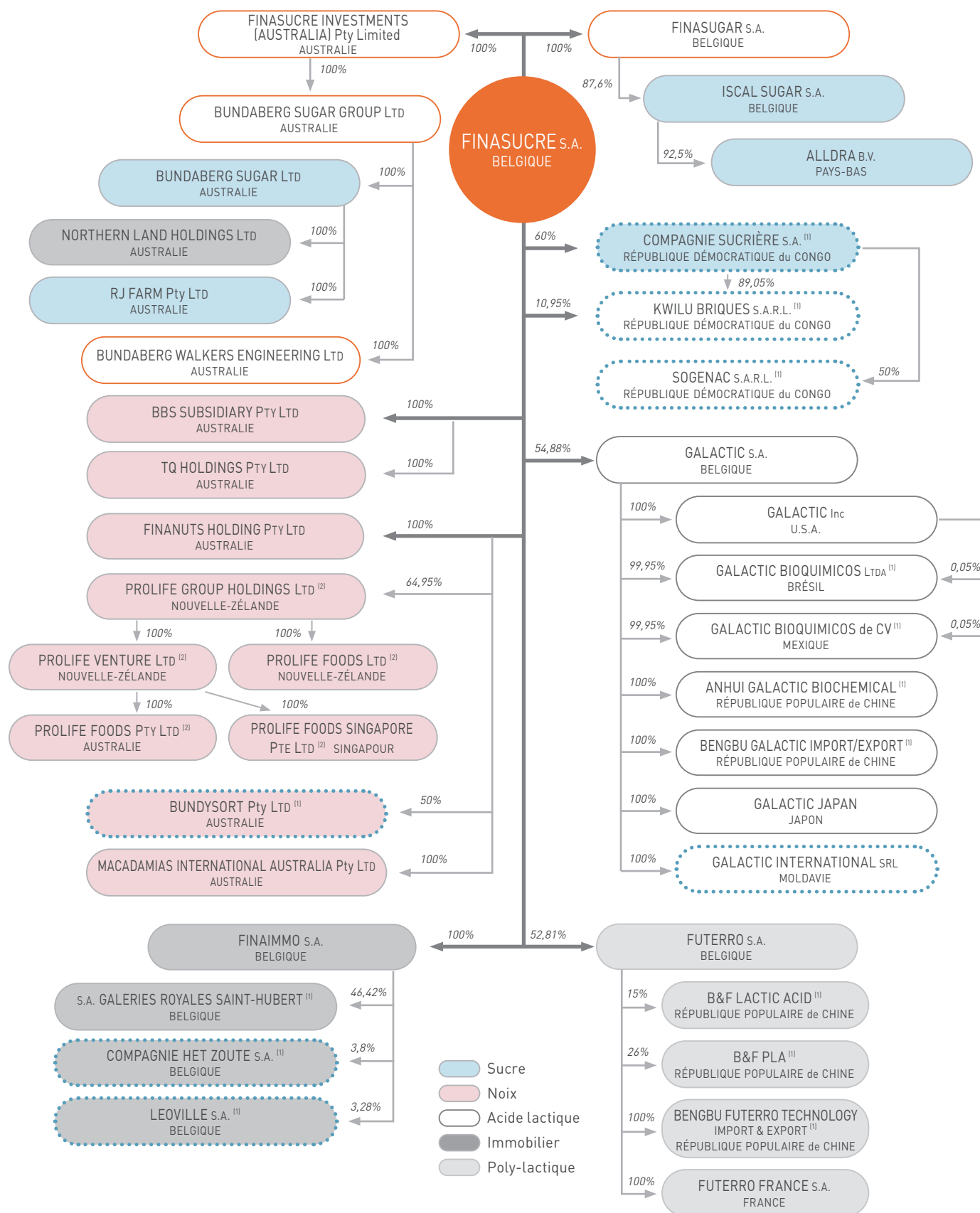
Nous remercions également l'ensemble des collaborateurs du Groupe, ses équipes de direction, ses partenaires et ses actionnaires pour leur professionnalisme, leur confiance et leur engagement dans un exercice exigeant. Leur mobilisation restera déterminante pour accompagner la transformation de Finasucre et poursuivre une création de valeur durable, ancrée dans ses métiers agro-industriels.

Jérôme Lippens
Administrateur délégué

Paul-Evence Coppée
Président

Sociétés du Groupe Finasucre au 31 mars 2026

(hors Pôle Financier)



(1) Exercice social clôturé au 31 décembre

(2) Exercice social clôturé le 30 juin

Chiffres-clés de l'Exercice

en '000 €

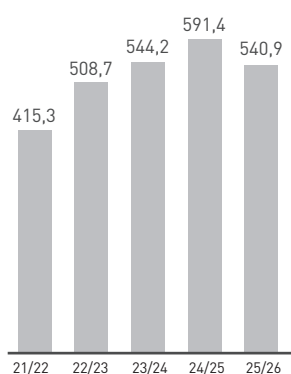
Groupe consolidé

Finasucre S.A.

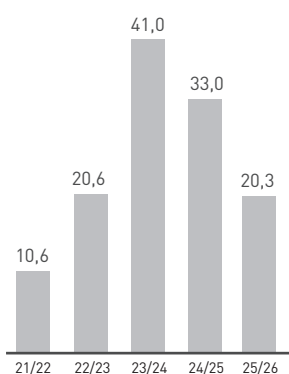
	2025/2026	2024/2025	2025/2026	2024/2025
Chiffre d'affaires	540.893	591.358	12.942	15.297
Cash flow d'exploitation (EBITDA)*	20.349	32.953	(710)	434
Résultats avant éléments financiers (EBIT)	(1.749)	36.129	(884)	250
Bénéfice avant impôts	19.124	8.242	22.604	(3.996)
Bénéfice (perte) après impôts	13.682	3.965	22.320	(4.272)
Capitaux propres	586.995	609.664	465.174	490.346
Dette Nette	88.586	108.706	(40.440)	(2.124)
Total de l'actif	876.631	941.983	472.918	541.657

* ne tient pas compte des éléments non récurrents

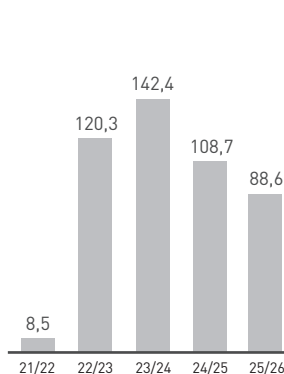
Chiffre d'affaires consolidé
(€ millions)



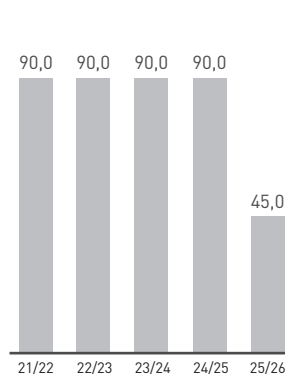
EBITDA consolidé
(€ millions)



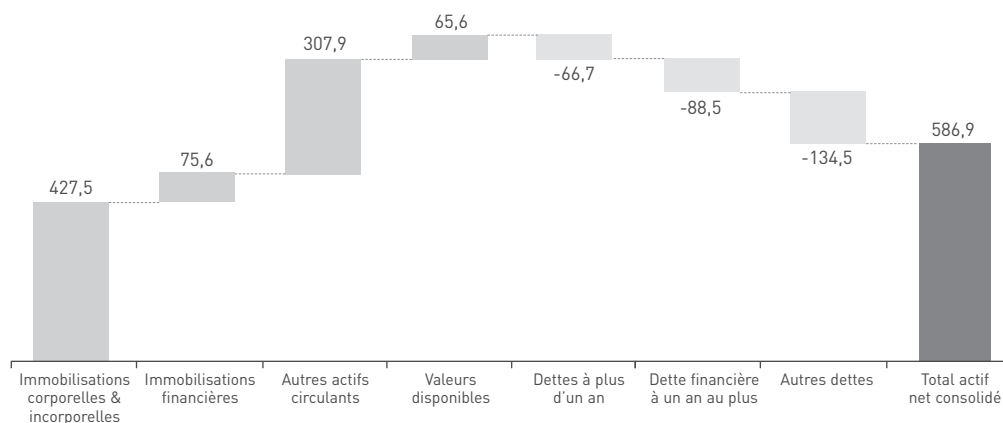
Dette nette consolidée
(€ millions)



Dividende net par action
(€)



Actif net consolidé
(€ millions)





Iscal Sugar

Rapport sur les activités



Rapport sur les activités

1. PÔLE SUCRE

Bundaberg Sugar

Détenue à 100%, Bundaberg Sugar Ltd est consolidée dans le Groupe avec ses filiales.

Le groupe Bundaberg Sugar est l'un des principaux producteurs de sucre de canne raffiné en Australie, destiné à des clients industriels, la grande distribution et l'Horeca. Par ailleurs, le groupe est également actif dans l'ingénierie et la production d'équipements pour sucreries.

Le groupe Bundaberg Sugar est propriétaire de 14.700 hectares de terres agricoles et industrielles, essentiellement dédiées à la culture de la canne à sucre, et détient également 2.600 hectares de terrains avec un potentiel de développement immobilier. La culture de la canne à sucre sur les terres agricoles du groupe lui permet de sécuriser ~50% de son approvisionnement.

Au 31 mars 2026, le groupe Bundaberg Sugar employait 404 collaborateurs permanents.

Pour l'Exercice, le groupe Bundaberg Sugar a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de AUD 339,4 millions, comparé à AUD 355,3 millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA s'élève à AUD 34,0 millions, en hausse de +2% par rapport à l'exercice précédent (AUD 33,3 millions). Ce résultat constitue un nouveau record, qui succède à celui de l'année dernière.

Au cours de la campagne 2025, les conditions climatiques ont été particulièrement favorables en Australie, menant à un très bon rendement agricole. L'usine de Millaquin a transformé plus de 1,3 million de tonnes de cannes à sucre (1,2 million de tonnes la campagne précédente), un niveau record pour l'usine depuis l'investissement dans Bundaberg Sugar en 2000. La production provenant de fermes de l'entreprise s'est élevée à plus de 0,7 million de tonnes, soit plus de la moitié de l'approvisionnement total de l'usine. Bien que l'entreprise ait connu un prix du sucre sur le marché mondial inférieur (-10% par rapport à l'année dernière), une production en hausse (7,8%) ainsi que des marges de raffinage stables ont permis d'améliorer la rentabilité record de l'exercice précédent à AUD 34 millions.



Bundaberg Sugar

Grâce à sa bonne performance financière, Bundaberg Sugar a pu réduire de façon conséquente (16% et AUD 17 millions) sa dette financière au cours de l'Exercice.

Le portefeuille des terres australiennes n'a pas été réévalué au cours de l'Exercice et par conséquent, les valeurs restent similaires à celles de l'exercice précédent. L'entreprise poursuit ses efforts pour obtenir des permis de développement sur certains sites identifiés comme ayant un potentiel résidentiel. La pression démographique dans le Queensland et dans la région de Brisbane en particulier reste très tangible.

En matière d'ESG, Bundaberg Sugar a fait valider en 2025 son plan de décarbonation par la Science Based Targets initiative (SBTi). Les émissions totales ont été évaluées à 226.000 tonnes de CO₂e, dont 16% pour les Scopes 1 et 2, et 84% pour le Scope 3. D'ici 2030, Bundaberg Sugar prévoit de réduire de 42 % ses émissions industrielles et énergétiques (Scopes 1 et 2) et de 25 % celles du Scope 3.

Iscal Sugar

Détenue à 87,6%, Iscal Sugar S.A. est consolidée dans le Groupe avec sa filiale, Alldra B.V.

Au cours de l'Exercice, Iscal Sugar S.A. a cédé sa participation de 24,9% dans Sugar Specialities Europe B.V. (ex Iscal Sugar B.V.) au groupe Pfeifer & Langen.

Second producteur sucrier en Belgique, le groupe Iscal produit principalement du sucre blanc issu de betteraves et le commercialise auprès de clients industriels et de distributeurs. Iscal valorise également les sous-produits de sa production sucrière en commercialisant de la mélasse, des pulpes de betteraves et d'autres produits destinés à l'alimentation animale. Par ailleurs, via sa filiale Alldra, le groupe Iscal est actif dans la production de décorations à base de sucre destinées principalement à la pâtisserie, la confiserie et les glaces.

Au 31 mars 2026, le groupe Iscal employait de manière permanente 150 personnes en Belgique et 39 personnes aux Pays-Bas.

Pour l'Exercice, le groupe Iscal a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de € 137,2 millions, comparé à € 147,3 millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA consolidé s'élève à € 1,4 million, en nette baisse par rapport à l'exercice précédent (€ 5,7 millions).

La campagne 2025 a été marquée par des conditions agronomiques particulièrement favorables, combinant ensoleillement et précipitations équilibrées. Ces conditions ont permis d'atteindre des rendements très élevés et une production exceptionnelle, avec 229k tonnes de sucre produites, en forte hausse par rapport à la campagne précédente.

La baisse de l'EBITDA s'explique principalement par la diminution des prix du sucre sur le marché européen, qui ont reculé d'environ 17 % sur la période, dans un contexte d'excédent de production. Dans cette conjoncture de prix défavorables, l'effet volume positif lié à la production record n'a pas suffi à compenser la pression sur les marges.

Une partie de la baisse de l'EBITDA a été compensée par l'amélioration continue de la performance opérationnelle et énergétique de l'usine, soutenue par les investissements réalisés ces dernières années. La mise en service d'un troisième digesteur a permis d'augmenter la part de biogaz dans la consommation énergétique et donc de réduire l'empreinte carbone d'Iscal, tandis que des améliorations techniques ont contribué à renforcer l'efficacité globale de l'outil industriel.

En raison de la baisse de sa rentabilité opérationnelle, la situation financière d'Iscal a été affectée, avec notamment une diminution du niveau de trésorerie et une augmentation du recours au financement externe.

Au niveau ESG, l'Exercice a été marqué par la consolidation des engagements d'Iscal, notamment à la suite de l'obtention en 2024 de la certification B Corp, une première mondiale dans l'industrie sucrière, attestant du respect de standards élevés en matière de gouvernance, d'impact social et environnemental, ainsi que de transparence. Cette reconnaissance constitue une étape structurante dans la transformation du modèle de l'entreprise vers une création de valeur durable. En 2025, Iscal a également été reconnue parmi les « Best Managed Companies » par Deloitte, distinction confirmée en 2026, mettant en avant la qualité de sa gouvernance, la pertinence de sa stratégie et sa capacité à générer une performance durable dans un environnement en mutation.

Par ailleurs, la performance de la filiale Alldra est restée positive au cours de l'Exercice, avec une croissance du chiffre d'affaires et une amélioration de la rentabilité (EBITDA en hausse d'environ 33 %), dépassant le million d'euros. Cette évolution s'accompagne de perspectives favorables, soutenues notamment par l'acquisition d'un nouveau site industriel.



Alldra

Compagnie Sucrière

Détenues à 60%, la Compagnie Sucrière S.A. (ci-après, la « Sucrière ») et ses filiales Kwilu Briques S.A.R.L. et Sogenac S.A.R.L. ne sont pas consolidées dans le Groupe.

Seul producteur sucrier en République Démocratique du Congo, la Sucrière exploite une concession de 13.250 hectares située à l'ouest du pays, sur laquelle elle produit du sucre de canne commercialisé dans de nombreux conditionnements, ainsi que de l'alcool.

Via sa filiale Kwilu Briques, la Sucrière propose une gamme de briques produites grâce à l'utilisation de la bagasse excédentaire provenant de la production du sucre, en tant que combustible décarboné.

Depuis fin 2024, la Sucrière détient aussi une participation de 50% dans la société Sogenac, qui exploite environ 300.000 hectares de terrain dédiés à l'élevage de bétail, dont 50.000 dans la région de la Sucrière.

Au 31 décembre 2025, la Sucrière employait 896 collaborateurs permanents.

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025, la Sucrière a enregistré un chiffre d'affaires de CDF 157,1 milliards, comparé à CDF 209,0 milliards pour l'exercice précédent. L'EBITDA est de CDF 27,1 milliards, en régression par rapport à l'exercice précédent (CDF 61,2 milliards), principalement en raison de la baisse des volumes et de la pression sur les marges.

Le contexte politique et sécuritaire en République Démocratique du Congo a été complexe en 2025, marqué par des conflits intercommunautaires, surtout dans l'Est du pays. Sur le plan macroéconomique, la situation s'est toutefois nettement améliorée par rapport à 2024. La valeur du Franc congolais par rapport au Dollar américain s'est fortement appréciée en comparaison avec l'exercice précédent (+23% vs. -6%), et l'inflation a également ralenti (+2,3% vs. +12%).

L'environnement opérationnel a été particulièrement exigeant pour la Sucrière en 2025. La campagne agricole a été marquée en fin d'année 2024 par des pluies excessives suivies d'une forte infestation de pucerons, affectant environ 7.000 hectares de plantations et entraînant une baisse significative des rendements. En conséquence, le volume de cannes récolté a été largement en deçà des attentes, bien que légèrement supérieur à l'exercice précédent, et la durée de campagne a été écourtée. La richesse en sucre, bien qu'en légère baisse par rapport à 2024, reste supérieure à celle observée sur les exercices antérieurs à 2023, traduisant les progrès structurels réalisés sur le plan agronomique.

La cadence de l'usine a été principalement affectée par le plus faible approvisionnement en cannes.

Les ventes de sucre ont été impactées par la baisse des volumes produits mais ont bénéficié d'une hausse des prix. Les ventes d'alcool sont quant à elles en baisse, en raison d'un niveau de stock initial bas et d'une pression accrue des importations.

En matière d'ESG, la Sucrière a poursuivi et renforcé ses engagements en 2025. Elle s'appuie notamment sur un modèle d'économie circulaire, valorisant l'ensemble des sous produits de la canne à sucre (bagasse, écumes, mélasse) afin de produire de l'énergie, d'améliorer la fertilité des sols et de limiter les déchets. Cette approche contribue à optimiser l'utilisation des ressources naturelles, notamment l'eau et les intrants agricoles, tout en réduisant l'empreinte environnementale des opérations. Parallèlement, ancrée en territoire rural, la Sucrière déploie un modèle de développement intégré combinant performance économique et impact social. Elle joue un rôle structurant au niveau local à travers la mise en place d'infrastructures et de services essentiels, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'accès à l'énergie, ainsi que via des projets communautaires tels que la production de biogaz et le soutien aux populations locales.



Compagnie Sucrière

2. PÔLE NOIX

BBS Subsidiary

Détenue à 100%, BBS Subsidiary Pty Ltd (ci-après, « BBS Sub ») est consolidée dans le Groupe.

Propriétaire de 1.000 hectares de terres agricoles, le groupe BBS Sub est producteur de noix de macadamia, fournies essentiellement à Macadamias International sous forme de « nut in shell ».

Au 31 mars 2026, BBS Sub employait 10 collaborateurs permanents.

Pour l'Exercice, BBS Sub a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de AUD 2,4 millions, comparé à AUD 6,1 millions lors de l'exercice précédent. L'EBITDA est en perte de AUD 2,9 millions, en forte régression par rapport à l'exercice précédent (AUD 0,3 million).

La récolte de noix de macadamia s'étend typiquement de février à juillet. Chaque exercice financier compte donc deux parties de récolte annuelle. Le rendement du portefeuille de vergers de BBS Sub augmente au fil du temps grâce à l'optimisation des pratiques agricoles et à la plus grande maturité des arbres. Des fluctuations apparaissent toutefois d'année en année en raison de la cyclicité naturelle dont font l'objet les arbres de macadamia. Dans ce contexte, la campagne 2025 était particulièrement mauvaise pour l'entreprise (-50% par rapport à la campagne 2024 et -30% par rapport à la campagne 2023) ainsi que pour l'ensemble de l'industrie australienne (-35% par rapport à l'année précédente). Malgré une conjoncture favorable sur le prix de la commodité (+15% par rapport à l'année dernière), la production particulièrement faible de la campagne 2025 n'aura pas permis à l'entreprise de passer le seuil de la rentabilité.

En matière d'ESG, BBS Sub poursuit depuis six ans des initiatives structurantes en faveur d'une agriculture durable, tout en maintenant une production de noix de macadamia de haute qualité. En 2025, ces efforts se sont traduits par une séquestration nette positive de carbone, qui devrait permettre la génération de crédits carbone au cours des prochains exercices financiers.

Macadamias International Australia

Détenue à 100%, Macadamias International Australia Pty Ltd (ci-après, « MIA ») est consolidée dans le Groupe.

MIA exerce une activité de transformation (séchage et ouverture) et de commercialisation de cerneaux de noix de macadamia. Pour son activité, elle se fournit de « nut in shell » auprès de BBS Sub et de producteurs tiers.

Au 31 mars 2026, MIA employait 25 collaborateurs permanents.

Pour l'Exercice, MIA a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de AUD 26,5 millions, comparé à AUD 31,1 millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA consolidé est une perte de AUD 0,5 million, comparé à un profit de AUD 1,6 million pour l'exercice précédent.

Malgré une conjoncture de prix favorable sur la commodité, l'entreprise a pâti d'une baisse significative de ses volumes de ventes (-23% par rapport à l'année dernière). Dans un contexte d'une récolte 2025 extrêmement compliquée pour l'industrie australienne, l'environnement compétitif s'est accru parmi les transformateurs afin de pouvoir assurer suffisamment de volumes aux usines. Ce phénomène a mis les marges brutes de transformation sous pression.



Verger de macadamia

Prolife Foods

Détenue à 64,95%, Prolife Foods Group Holdings Ltd (ci-après, « Prolife ») est consolidée avec ses filiales dans le Groupe, selon la méthode de consolidation proportionnelle.

Le groupe Prolife est principalement actif dans la commercialisation de noix et autres articles de snacking en vrac. Le groupe produit et commercialise également du miel de Manuka, reconnu pour ses propriétés antibactériennes et antioxydantes. Prolife est essentiellement présent en Nouvelle-Zélande et en Australie avec son activité de vente en vrac, alors que le miel de Manuka est commercialisé à travers le monde.

Au 31 mars 2026, Prolife employait 1.236 collaborateurs permanents.

Pour l'Exercice, le groupe Prolife Foods a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de NZD 235,0 millions, comparé à NZD 245,7 millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA s'élève à NZD 4,2 millions, en baisse par rapport à l'exercice précédent (NZD 11,0 millions).

L'entreprise a été affectée par des conditions commerciales compliquées (récession en Nouvelle-Zélande, pression sur les marges en Australie et incertitudes géopolitiques pour ses ventes de miel de Manuka) au cours de l'Exercice. Le chiffre d'affaires, à périmètre constant, est en recul, ainsi que les marges. Malgré ce contexte compliqué, l'entreprise continue à développer son concept de vente en vrac, notamment en Europe, où elle a commencé à vendre pour la première fois au cours de l'Exercice.

En matière d'ESG, Prolife maintient des standards élevés en matière de qualité produit, de traçabilité et de sécurité alimentaire, comme en témoignent ses excellents résultats d'audit en 2025. La sécurité au travail est également au cœur de ses préoccupations, que ce soit pour les sites de production ou pour le personnel travaillant dans les points de vente.



Fleurs de Manuka

3. PÔLE ACIDE LACTIQUE ET POLY-LACTIQUE

Galactic

Détenue à 54,89%, Galactic S.A. est consolidée dans le Groupe avec ses filiales en Belgique, aux USA, en Asie, au Brésil et au Mexique.

Spécialisé dans les procédés de fermentation, le groupe Galactic produit de l'acide lactique, des lactates et d'autres produits dérivés destinés essentiellement à l'industrie agro-alimentaire.

Au 31 mars 2026, le groupe Galactic employait de manière permanente 288 personnes à travers le monde.

Pour l'Exercice, le groupe Galactic a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de € 114,1 millions, comparé à € 103,9 millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA consolidé est de € 4,5 millions, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (€ 3,6 millions).

Sous la houlette de son nouveau CEO arrivé le 1er avril 2025, Galactic a connu un exercice en demi-teinte. Si les volumes de vente sont en progression par rapport à l'année dernière (+5%), la concurrence accrue, principalement venue de producteurs chinois, a mis les prix de vente sous pression (-5% par rapport à l'année dernière). La réorientation stratégique vers un mix de produits à plus haute valeur ajoutée s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Au cours de l'Exercice, le CEO de Galactic est entré au capital de Galactic, à concurrence de 0,21 %, témoignant de sa confiance dans les perspectives de développement de Galactic et de son alignement avec les intérêts des actionnaires.

En matière d'ESG, Galactic a poursuivi en 2025 le renforcement de son approche en intégrant plus étroitement les enjeux environnementaux au cœur de ses opérations et de sa stratégie. L'entreprise a notamment mené une analyse détaillée de son empreinte carbone, estimée à environ 70.000 tonnes de CO₂ (scopes 1, 2 et 3 confondus), dont près de 95 % sont liés au scope 3, reflétant le poids prépondérant de la chaîne de valeur. Dans ce contexte, Galactic ambitionne de structurer un plan pluriannuel de décarbonation visant à réduire significativement ses émissions, en s'appuyant à la fois sur l'innovation, l'optimisation de ses procédés et une meilleure maîtrise de ses impacts indirects, dans le cadre du déploiement progressif de sa plateforme ESG.

Futerro

Détenue à 52,8%, Futerro S.A. est consolidée dans le Groupe, avec ses filiales en Asie, en France et en Belgique. Au cours de l'Exercice, la liquidation de Futerro Holding, ancienne société holding intermédiaire détenant les actions de Futerro S.A., a été réalisée dans le cadre d'une simplification de la structure de détention, sans remettre en cause la consolidation de Futerro S.A. et de ses filiales opérationnelles.

Au 31 mars 2026, le groupe Futerro employait de manière permanente 27 personnes à travers le monde.

Le groupe Futerro est un pionnier mondial de la fermentation lactique et de la polymérisation de lactide afin de produire du PLA, un bioplastique biodégradable et recyclable voué à remplacer les plastiques fossiles de la vie quotidienne.

Pour l'Exercice, le groupe Futerro a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de € 3,9 millions, comparé à € 2,9 millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA consolidé est de - € 5,6 millions, en légère amélioration par rapport à l'exercice précédent (- € 6,0 millions).

L'entreprise a poursuivi le développement de son projet d'établissement d'une bioraffinerie sur le site de Port-Jérôme en Normandie. Un permis d'exploitation a été rentré au cours de l'exercice et l'entreprise a bon espoir d'obtenir un avis favorable au cours de 2026. Parallèlement à cela, l'entreprise a continué son lobbying auprès des instances européennes, de façon à pouvoir créer un cadre favorable aux bioplastiques dans les discussions autour de la directive de l'utilisation des plastiques comme emballage. Elle a également poursuivi son déploiement commercial en Europe grâce à l'approvisionnement en produits venant de ses joint ventures chinoises.



Futerro

4. PÔLE FINANCIER

Le Groupe Finasucre détient des participations directes dans des sociétés cotées et dans des sociétés non cotées présentant un potentiel de croissance.

Global Baby

Depuis 2019, le Groupe a investi un montant total de € 21 millions afin d'acquérir une participation minoritaire (~12%) dans le capital du groupe français Global Baby.

Le groupe Global Baby est actif dans la conception, la production et la commercialisation de produits alimentaires destinés aux nourrissons et aux enfants. Présent en France depuis de nombreuses années, le groupe Global Baby a l'ambition de continuer à développer ses activités à l'international, notamment aux États-Unis où il a construit une usine en partenariat avec Danone.

L'entreprise a connu un très fort développement de son activité, notamment aux États-Unis au cours de 2025. Son chiffre d'affaires a progressé de 7% par rapport à l'année dernière et son EBITDA de plus de 5%.



Global Baby

I-care

En 2022, le Groupe a investi un montant total de € 20 millions dans I-care, sous forme de prêt convertible.

Fondé en 2004, le groupe belge I-care est un des leaders mondiaux dans la maintenance prédictive et prescriptive, grâce à une technologie basée sur l'utilisation de capteurs connectés et l'intelligence artificielle. Le groupe I-care vise l'expansion internationale, soutenue par la présence de ses bureaux dans 15 pays.

A fin décembre 2025, le groupe I-care a connu une croissance soutenue de ses activités et une amélioration de ses indicateurs opérationnels, tout en étant confronté à des enjeux de trésorerie court terme liés au développement significatif de ses activités.

Ÿnsect

En 2019, le Groupe a investi un montant total de € 10 millions afin d'acquérir une participation minoritaire dans le capital du groupe français Ÿnsect.

En décembre 2025, le groupe Ÿnsect a été placé en liquidation et la participation de Finasucre est totalement réduite de valeur dans les comptes.

JAB Consumer Fund

Depuis 2018, le Groupe a une participation minoritaire dans le capital de JAB Consumer Fund, une SICAR luxembourgeoise qui investit notamment dans le domaine agro-alimentaire.

Sur base de la valorisation interne effectuée par JAB Consumer Fund au 31 mars 2026, la valeur de la participation que le Groupe détient toujours dans ce fond serait égale à USD 7,78 millions, en nette baisse par rapport à l'exercice précédent (-18%).

Une réduction de valeur de € 2,4 millions de la participation dans JAB a été enregistrée par le Groupe au 31 mars 2026.

Milkadamia et Jindilli

En 2019, le Groupe a investi un montant total de € 4,5 millions afin d'acquérir une participation minoritaire dans le capital des sociétés Milkadamia International Holdings Pty Ltd et Jindilli International Holdings Pty Ltd.

Ces sociétés commercialisent des produits dérivés de noix de macadamia tels que du lait, des huiles et des crèmes de beauté, en Amérique du Nord.

Le développement de ces deux jeunes entreprises s'avère particulièrement difficile dans un contexte économique sous forte tension, notamment aux États-Unis, leur principal marché, où les droits de douane pèsent lourdement sur leurs activités. Par ailleurs, à l'instar de l'ensemble du monde occidental, le consommateur américain semble désormais privilégier le coût de son alimentation au détriment des considérations environnementales. Ce changement de priorités affecte directement la performance de ces entreprises, qui en subissent pleinement les conséquences.

Des réductions de valeurs pour l'entièreté des participations ont été enregistrées par le Groupe au 31 mars 2026.

Participations minoritaires dans des sociétés cotées

Depuis 2018, le Groupe a acquis des participations minoritaires dans des sociétés cotées, principalement dans le secteur agro-alimentaire.

Dans le cadre du rachat d'actions propres réalisé par Finasucre S.A. en juin 2025, ce portefeuille d'actions a été progressivement mis en vente à partir d'avril 2025. Au 31 mars 2026, le portefeuille boursier détenu par le Groupe n'avait plus qu'une valeur totale de € 0,2 million.

5. PÔLE IMMOBILIER

À travers son pôle Immobilier, le Groupe Finasucre détient des participations dans des sociétés immobilières basées essentiellement en Belgique.

Galeries Royales Saint-Hubert

Détenue à 46,42% et mise en équivalence dans le Groupe avec ses filiales, la S.A. Galeries Royales Saint-Hubert gère un ensemble immobilier prestigieux situé dans le centre historique de Bruxelles. La société exploite les espaces au travers de la location pour des activités commerciales (commerces, restaurants et cafés, hôtellerie) et récréatives (cinéma, théâtre, salle de spectacle), ainsi que du logement privé.

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025, la S.A. Galeries Royales Saint-Hubert a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de € 5,91 millions, en ligne avec l'exercice précédent (€ 5,89 millions). L'EBITDA est de € 4,06 millions, en ligne avec l'exercice précédent (€ 4,13 millions).

Sur base de la dernière valorisation interne effectuée par la S.A. Galeries Royales Saint-Hubert au 31 décembre 2024, la valeur de la participation du Groupe Finasucre serait égale à € 37,82 millions, en légère hausse avec la valorisation de l'année précédente (€ 36,42 millions).



Compagnie Het Zoute

Compagnie Het Zoute

Détenue à 3,8%, la Compagnie Het Zoute S.A. et ses filiales ne sont pas consolidées dans le Groupe.

Le groupe de la Compagnie Het Zoute est propriétaire des terrains agricoles, du Royal Zoute Golf Club, du Royal Zoute Tennis Club, de fermettes d'habitation louées et de terrains à Knokke (Belgique). La Compagnie a également investi à Hardelot (France) et à Cadzand (Pays-Bas) ainsi que dans plusieurs autres lieux en Belgique.

Sur base de la dernière valorisation interne effectuée en 2025 par la Compagnie Het Zoute S.A., la valeur de la participation du Groupe Finasucre serait égale à un montant oscillant entre € 5,5 millions et € 6,0 millions, soit une baisse de -7,5% par rapport à la valorisation de 2021.

Leoville

En juin 2023, le Groupe a investi dans Leoville Holding B.V., via un apport en nature de la société Devolder S.A.

Le groupe belge Leoville a pour objet d'acquérir des bâtiments situés dans des zones urbaines denses et à forte fréquentation afin de les convertir en appartements contemporains à haute performance énergétique, ainsi qu'en petits espaces commerciaux polyvalents.

Sur base de la dernière valorisation interne effectuée par Leoville Holding B.V. au 31 mars 2026, la valeur de la participation du Groupe Finasucre serait égale à € 1,2 million.

JV Kin

Détenue à 50%, JV Kin S.A. détenait des participations dans des sociétés ayant pour objet d'investir dans des biens immobiliers à Kinshasa. À la suite de la dernière vente réalisée en novembre 2023, les actionnaires de JV Kin S.A. ont convenu de procéder à la liquidation de la société.

La liquidation de JV Kin S.A. a été clôturée au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 30 juillet 2025.



Cannes à sucre

Situation financière



Situation financière

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE AU 31 MARS 2026

Nous commentons ci-après les comptes consolidés du Groupe qui figurent dans les ANNEXES A du présent rapport.

L'évolution des activités du Groupe et les événements majeurs évoqués dans ce rapport ressortent dans la comparaison des comptes consolidés, aussi bien dans le bilan que dans le compte de résultats.

Les données financières relatives aux filiales australiennes et néo-zélandaise sont respectivement comptabilisées en AUD et NZD et traduites en EUR dans les comptes consolidés en utilisant les taux repris ci-dessous :

Taux des devises	au	au	Moyen 12 mois		Taux des devises	au	au	Moyen 12 mois	
	31-03-2026	31-03-2025	01-04-2025 31-03-2026	01-04-2024 31-03-2025		31-03-2026	31-03-2025	01-04-2025 31-03-2026	01-04-2024 31-03-2025
1 AUD = EUR	0,5991	0,5774	0,5704	0,6074	1 NZD = EUR	0,4985	0,5253	0,5065	0,5530
	+3,8%		-6,1%			-5,1%		-8,4%	

Au 31 mars 2026, l'AUD s'est apprécié vis-à-vis de l'EUR de 3,8% alors que le NZD s'est, quant à lui, déprécié de - 5,1% par rapport à l'exercice précédent. En ce qui concerne le taux moyen sur les 12 mois de l'Exercice, l'AUD et le NZD se sont fortement dépréciés vis-à-vis de l'EUR de respectivement -6,1% et -8,4%.

Les données financières des filiales établies en Chine et aux USA résultent de la traduction en EUR de leur monnaie de comptabilisation (respectivement le CNY et l'USD), dont les variations durant les douze derniers mois sont moins significatives dans le bilan et dans le compte de résultat consolidé.

BILAN

Le bilan consolidé reflète, à travers les filiales, les activités en Belgique, aux Pays-Bas, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Chine, au Japon, au Brésil, au Mexique et aux USA, durant les douze mois de l'Exercice sous revue. Les chiffres comparatifs de l'exercice précédent portent également sur une période de douze mois.

Les filiales australiennes appliquent les principes IFRS australiens. Leurs comptes sont consolidés comme tels au niveau du Groupe, sous réserve de retraitements particuliers qui sont décrits plus spécifiquement ci-après.

La filiale néo-zélandaise applique les principes IFRS néo-zélandais. Ses comptes sont consolidés comme tels au niveau du Groupe, sous réserve de retraitements particuliers qui sont décrits plus spécifiquement ci-après. Cette filiale est consolidée selon la méthode proportionnelle dont le pourcentage d'intégration est de 64,95%.

Des écarts observés dans les principales rubriques du bilan par rapport à l'année précédente proviennent de l'évolution de la monnaie australienne (AUD) et de la monnaie néo-zélandaise (NZD) ci-dessus. L'intégration globale des postes actifs et passifs des filiales australiennes consolidées (Bundaberg Sugar Ltd, BBS Subsidiary Pty Ltd et FinaNuts Holding Pty Ltd), ainsi que l'intégration proportionnelle des postes actifs et passifs de la filiale néo-zélandaise consolidée (Prolife Foods Ltd), convertis en EUR au cours de clôture, produisent la quasi-totalité de l'écart de conversion repris dans les fonds propres consolidés. L'écart de conversion diminue de € 4,4 millions par rapport à l'an dernier (- € 17,9 millions en 2026 contre - € 22,3 millions en 2025).

Les commentaires qui suivent soulignent les écarts les plus significatifs observés dans les principales rubriques du bilan par rapport à l'année précédente, comprenant l'effet monétaire signalé ci-avant.

Immobilisations corporelles (+ € 14,2 millions) : en dehors des amortissements de l'année, cette variation provient principalement (i) de l'effet de change chez Bundaberg Sugar Ltd (+ € 13,8 millions), (ii) des investissements chez Iscal S.A. (+ € 2,7 millions) et chez Galactic (+ € 1,1 million), compensée chez Futerro par l'effet lié à la dissolution de Futerro Holding (- € 2,3 millions).

Immobilisations financières (- € 78,0 millions) : cette variation provient essentiellement de la diminution des participations dans les autres entreprises (- € 76,7 millions), expliquée chez Finasucre S.A. par la vente de la quasi-totalité du portefeuille d'actions cotées, le remboursement du prêt convertible Global Baby et les réductions de valeurs prises sur JAB et Milkadamia.

Créances à un an au plus (- € 4,3 millions) : en dehors de l'effet cut-off de fin d'année, la réduction de valeur prise sur la créance Milkadamia explique principalement cette diminution.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles (+ € 2,5 millions) : en dehors de l'activité commerciale du Groupe, la variation de la trésorerie consolidée est expliquée principalement par la vente des participations boursières, le rachat d'actions propres, les dividendes reçus et payés, le remboursement des dettes, le financement des investissements de l'année et l'évolution du besoin en fonds de roulement.

Plus-values de réévaluation (+ € 4,6 millions) : cet écart positif s'explique principalement par l'appréciation du dollar australien par rapport à l'Euro.

Réserves (- € 32,1 millions) : la majeure partie de cette variation provient du mouvement des réserves (part du Groupe) généré par le rachat d'actions propres, les résultats de l'Exercice des sociétés consolidées et des dividendes distribués.

Ecart de conversion (+ € 4,4 millions) : l'appréciation du dollar australien par rapport à l'Euro, décrite ci-avant, explique le mouvement de l'année.

Provisions et impôts différés (+ € 4,5 millions) : cet écart positif s'explique principalement par les mouvements sur les produits dérivés chez Bundaberg Sugar Ltd.

Dettes à un an au plus (- € 24,6 millions) : les dettes financières diminuent globalement de € 16 millions. Cette baisse s'explique principalement par le remboursement de la ligne de crédit chez Finasucre SA. (- € 20,0 millions) lié au financement du prêt convertible I-care. Les dettes commerciales sont stables et les acomptes reçus sur commandes enregistrés chez Bundaberg Walkers Engineering Ltd diminuent de € 6,3 millions en raison du timing des projets.

Comptes de régularisation (- € 20,5 millions) : cet écart s'explique principalement par la dissolution de Futerro Holding.

RÉSULTATS

Le tableau ci-après reprend les résultats consolidés :

en '000 €

	2025/2026	2024/2025
Chiffre d'affaires	540.893	591.358
Cash flow d'exploitation (EBITDA) *	20.349	32.953
Amortissements ordinaires	(14.267)	(13.616)
Résultats d'exploitation non récurrents	(7.830)	16.791
Résultats avant éléments financiers (EBIT)	(1.749)	36.129
Résultats financiers récurrents	(1.868)	(4.323)
Résultats financiers non récurrents	22.770	(10.799)
Amortissement des goodwills de consolidation	(29)	(12.764)
Résultats avant impôts	19.124	8.242
Impôts	(6.455)	(6.133)
Résultat net	12.669	2.109
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1.013	1.856
Résultat net des entreprises consolidées	13.682	3.965
Part des tiers dans le résultat	(6.331)	(2.265)
Part du Groupe dans le résultat	20.013	6.230

*ne tient pas compte des éléments non récurrents

L'évolution moyenne de l'AUD et du NZD par rapport à l'EUR exerce une influence sur les écarts constatés du compte de résultats ; néanmoins, les niveaux d'activité des entreprises consolidées expliquent principalement les écarts observés.

Ventes et prestations (- € 40,2 millions) : cette diminution (hors éléments non récurrents) s'explique essentiellement par (i) une baisse des prix et des volumes de vente du sucre (Iscale et Bundaberg Sugar), (ii) une mauvaise récolte dans les noix de macadamia (BBS Sub et FinaNuts Holding), (iii) une pression concurrentielle dans l'acide lactique et le PLA (Galactic et Futerro) et (iv) un contexte économique compliqué en Océanie (Prolife).

L'ensemble des facteurs de coûts (hors amortissements et éléments non récurrents) dans les filiales consolidées diminue de € 27,7 millions.

Le coût des approvisionnements est en diminution de € 14,4 millions, ce qui s'explique principalement par une diminution globale dans toutes les filiales, partiellement compensée par une augmentation du volume de betteraves chez Iscale S.A.

Les services et biens divers ont, eux aussi, connu une diminution de € 5,5 millions suite (i) à la vente des marques chez Prolife l'année dernière et la baisse des frais généraux y relatifs, (ii) à la diminution des frais de transport et des frais d'entretien partiellement compensées par (iii) la hausse des coûts de consultance chez Finasucre.

Notons enfin l'impact de la reprise de provision pour litige chez Iscale et du stock option plan chez Futerro (- € 4,7 millions) et des autres charges d'exploitation chez Iscale (- € 2,2 millions).

Cash-flow d'exploitation (EBITDA) (- € 12,6 millions) : les EBITDA (hors éléments non récurrents) d'Iscale Sugar S.A, de Bundaberg Sugar Ltd, de FinaNuts Holding Pty Ltd, de Galactic S.A et de Finasucre S.A. diminuent respectivement de € 4,3 millions, € 3,5 millions, € 5,0 millions, € 0,1 million et € 1,1 million, tandis que ceux de BBS Subsidiary Pty et de Futerro sont en augmentation respectivement de € 0,7 million et € 0,8 million.

Résultats d'exploitation non récurrents (- € 24,7 millions) : cela s'explique principalement par la vente des marques chez Prolife qui a eu lieu l'année dernière. Notons cette année, en charges d'exploitation non récurrentes, l'impact de la liquidation de Futerro Holding.

Résultats avant éléments financiers (EBIT) (- € 37,9 millions) : même explication sur cet écart que pour l'EBITDA et les résultats d'exploitation non récurrents. Les amortissements sont en ligne par rapport à l'exercice précédent.

Résultats financiers récurrents et non récurrents (+ € 36,0 millions) : l'écart s'explique principalement, d'une part, par (i) l'augmentation des produits financiers non récurrents qui comprennent principalement cette année les plus-values sur la vente du portefeuille d'actions cotées, l'impact net de la vente de la participation détenue par Iscal Sugar S.A. dans Sugar Speciality Europe (anciennement Iscal BV) et l'impact de la liquidation de Futerro Holding et, d'autre part, par (ii) l'augmentation des charges financières non récurrentes qui comprennent principalement cette année les réductions de valeur prises sur les participations JAB et Milkadamia.

Amortissement des goodwill de consolidation (- € 12,7 millions) : la variation est principalement expliquée par l'amortissement accéléré du goodwill relatif à l'acquisition de Prolife Foods à la suite de la vente des marques réalisé l'année dernière.

Impôts (+ € 0,3 million) : pour l'ensemble des sociétés consolidées, l'impôt est le reflet des taux appliqués sur les résultats taxables et des réglementations fiscales locales.

L'ANNEXE aux comptes consolidés décrit plus amplement l'évolution des composantes du bilan et du compte de résultats consolidés du Groupe.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS DE FINASUCRE S.A. AU 31 MARS 2026

Nous commentons ci-après les comptes annuels de Finasucre S.A. qui figurent dans les ANNEXES B du présent rapport.

BILAN

Actifs immobilisés

Immobilisations incorporelles : elles sont composées principalement du logiciel commercial lié à l'activité africaine et des licences informatiques.

Immobilisations corporelles (- € 0,1 million) : elles sont composées principalement des bureaux de Finasucre S.A. à Bruxelles.

Immobilisations financières (- € 76,7 millions) : cette variation provient principalement de la vente de la quasi-totalité du portefeuille d'actions cotées, des réductions de valeur prises sur les participations JAB et Milkadamia et du remboursement du prêt convertible Global baby.

Actifs circulants

Créances à plus d'un an : cette rubrique est composée du prêt convertible accordé à la société I-care.

Créances à un an au plus (- € 10,5 millions) : les créances commerciales proviennent de l'activité commerciale et de l'assistance au management dans les filiales. Les autres créances sont principalement composées des avances faites à certaines filiales.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles (+ € 18,3 millions) : il s'agit essentiellement des mouvements et des revenus des immobilisations financières, du fonds de roulement affecté aux activités commerciales et aux charges du personnel, des avances faites aux filiales, du remboursement des dettes, du paiement du dividende et de l'opération de rachat d'actions propres.

Comptes de régularisation : ils sont composés surtout d'achats relatifs au prochain exercice (activité commerciale).

Capitaux propres

Capital - Plus-values de réévaluation - Réserves : ces rubriques sont inchangées, sauf les réserves immunisées, liées aux investissements tax shelter, qui diminuent de € 0,3 million, et les réserves disponibles qui diminuent de € 43,5 millions, à la suite du rachat d'actions propres et selon transfert et affectation du résultat.

Bénéfice (Perte) reporté(e) : selon affectation du résultat.

Dettes

Dettes à un an au plus (- € 42,1 millions) : les postes de cette rubrique concernent les dettes financières bancaires et intragroupe, remboursées totalement en cours d'année, les activités commerciales, les charges du personnel et le dividende à payer selon la répartition bénéficiaire proposée.

RÉSULTATS

Ventes et prestations (€ 14,6 millions) : il s'agit des prestations de services aux filiales et de l'activité d'approvisionnement pour la Compagnie Sucrière S.A.

Coûts des ventes et des prestations (€ 15,5 millions) : les achats sont directement liés à l'activité commerciale et dans la continuité des marges brutes pratiquées, de même que pour les services et biens divers nécessaires pour cette activité et les activités holding.

Bénéfice d'exploitation (- € 0,9 million) : l'activité commerciale et les frais de fonctionnement du holding sont à l'origine de ce résultat.

Produits financiers récurrents (€ 15,9 millions) : il s'agit principalement des dividendes de Finasugar, de la Compagnie Sucrière S.A et des autres immobilisations financières. Les autres rubriques de ce poste concernent les intérêts sur les actifs circulants et les gains de change.

Charges financières récurrentes (€ 5,6 millions) : elles se composent principalement des réductions de valeur sur actifs circulant, des pertes de change et des charges bancaires.

Le résultat financier non récurrent (€ 13,2 millions) est lié principalement à la vente de la quasi-totalité du portefeuille d'actions cotées et aux réductions de valeur prise sur les participations JAB et Milkadamia.

Impôts sur le résultat (- € 0,5 million) : Finasucre S.A. a peu de revenus imposables (les dividendes bénéficient en principe du régime R.D.T., etc.) et investit en Tax Shelter. C'est la raison pour laquelle le taux effectif d'impôt est moins élevé.

Information complémentaire sur la couverture des risques financiers

Finasucre S.A. n'a pas eu recours à la couverture des risques de change sur ses opérations en devises étrangères mais peut avoir recours à la couverture des risques de taux d'intérêt sur ses dettes financières bancaires.

Affectations et prélèvements, gouvernance, décharges et élections statutaires

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Le résultat de l'Exercice à affecter s'élève à € 22.656.836, auquel s'ajoute un report à nouveau de l'exercice précédent de € 94.120.581, pour former un bénéfice répartisable de € 116.777.418, que nous proposons de répartir comme suit :

Dividende brut aux 72.474 actions	€ 4.659.042
Affectation aux autres réserves	€ 336.800
Résultat reporté à nouveau	€ 111.781.576

Si cette proposition de répartition est approuvée, le dividende net, après déduction du précompte mobilier, sera de € 45 par titre. A noter que le pourcentage de précompte mobilier appliqué pour obtenir le montant de € 45 par titre est le pourcentage standard de 30% applicable en droit belge pour les personnes physiques ou morales. Si un précompte mobilier différent est à retenir par Finasucre S.A., nous vous prions de nous en informer dans les plus brefs délais.

Le dividende sera payable à partir du 31 juillet 2026.

GOVERNANCE

Le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois au cours de l'Exercice.

Le Comité d'Audit s'est réuni deux fois pour discuter notamment des conclusions du Commissaire et étudier les procédures de contrôle interne ainsi que diverses matières relatives aux finances et au respect des règles européennes en matière ESG (notamment la « Corporate Sustainability Reporting Directive »). Il entretient des contacts réguliers avec le Commissaire et étudie les points relevant de sa compétence avec ce dernier.

Enfin, le Comité de Rémunération s'est réuni pour délibérer et formuler des propositions sur les matières qui lui sont confiées, notamment la politique de rémunération.

L'indemnité globale allouée aux administrateurs au cours de l'Exercice est de € 0,4 million. Ce montant comprend une indemnité fixe totale auquel il faut ajouter des jetons de présence par réunion de Conseil, Comité d'Audit, et Comité de Rémunération ainsi que des indemnités accordées à des administrateurs chargés de missions spéciales.

Depuis la fin de l'Exercice, le Conseil d'administration a également pris acte de la démission des administrateurs suivants :

- Démission de Jérôme Lippens de son poste d'administrateur délégué de Finasucre ; il restera toutefois en fonction jusqu'à ce que la transition soit pleinement assurée ;
- Démission de Monsieur Guillaume Coppée comme administrateur, avec effet au 24 avril 2026 ; Monsieur Guillaume Coppée a été remplacé par Monsieur Serge Fautré le temps de la durée de son mandat qui prend fin immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juillet 2026, conformément à l'article 15 des statuts de la société et à l'article 7:88 du Code des sociétés et des associations ;
- Démission de Monsieur John-Eric Bertrand comme administrateur, avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juillet 2026 ;
- Démission de Madame Jessica Lippens comme administratrice, avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juillet 2026 ;
- Démission de Norawild SRL, représentée par Monsieur Thierry le Grelle, comme administrateur, avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juillet 2026 ; et
- Démission de Luxantor BV, représentée par Monsieur Jean-Luc Deleersnyder, comme administrateur, avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juillet 2026.

DÉCHARGES

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous demandons de donner décharge à chacun des administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat pour la période clôturée au 31 mars 2026.

ÉLECTIONS STATUTAIRES

Monsieur Guillaume Coppée a démissionné de son poste d'administrateur, avec effet immédiat au 24 avril 2026.

Conformément à l'article 15 des statuts de la société et à l'article 7:88 du Code des sociétés et des associations, les membres restants du Conseil d'Administration ont décidé le 24 avril 2026 de désigner Monsieur Serge Fautré comme administrateur afin de pourvoir provisoirement au remplacement de Monsieur Guillaume Coppée le temps de la durée du mandat de ce dernier, qui prend fin immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juillet 2026.

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale de confirmer le mandat d'administrateur de Monsieur Serge Fautré pour la période allant du 24 avril 2026 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juillet 2026.

Le Conseil constate que :

- Les mandats de Madame Natacha Lippens, de Monsieur Serge Fautré et de Monsieur Augustin Lippens arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.
- Monsieur John-Eric Bertrand, Madame Jessica Lippens, Luxantor BV (représentée par Monsieur Jean-Luc Deleersnyder) et Norawild SRL (représentée par Monsieur Thierry le Grelle) ont présenté leur démission en tant qu'administrateur, avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juillet 2026.

Le Conseil propose à la prochaine Assemblée Générale :

- De ne pas renouveler le mandat de Monsieur Augustin Lippens.
- De renouveler le mandat de :
 - Madame Natacha Lippens pour une durée de trois ans, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2029 ;
 - Monsieur Serge Fautré pour une durée de trois ans, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2029.
- De nommer comme administrateur :
 - Monsieur François le Hodey pour une durée d'un an, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027 ;
 - Un administrateur externe dont l'identité reste encore à confirmer.

Le Conseil prend enfin acte des échéances suivantes :

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Jérôme Lippens, de Agatos S.R.L. (représenté par Monsieur Paul-Evence Coppée) et de Argalix B.V. (représentée par Monsieur Francis Kint) arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027.
- Le mandat du Commissaire arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027.

Informations complémentaires

RISQUES ET INCERTITUDES

Outre les informations reprises dans le rapport d'activités, nous résumons ci-dessous les points qui nous semblent essentiels pour décrire les risques et incertitudes qui pourraient affecter le cours des activités :

- Les opérations en Australie dépendent de l'évolution du marché mondial du sucre roux, qui fait l'objet de couvertures par des instruments financiers du type achat/vente à terme.
- Les fluctuations du prix des combustibles ont un impact direct sur les sociétés du Groupe, non seulement sur le prix du carburant et des combustibles fossiles, mais aussi sur les engrais, le transport, les emballages. Les usines de sucre roux atténuent cet impact par l'utilisation de la bagasse comme combustible.
- Les filiales sont sensibles à l'évolution des devises (AUD/USD pour les filiales en Australie, AUD/NZD pour la filiale néo-zélandaise et EUR/USD ainsi que USD/CHN pour Galactic SA) et à celle des taux d'intérêts.
- Les aléas climatiques sont susceptibles d'affecter les activités (gel, cyclones, sécheresse, inondations, ...).
- Les filiales en République Démocratique du Congo sont confrontées aux risques engendrés par la situation politique du pays.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe utilise des instruments financiers qui se composent principalement de soldes bancaires, de dettes et de créances commerciales et de dérivés. Les objectifs de ces instruments sont de financer l'activité et de couvrir les risques.

L'impact de l'utilisation des dérivés n'est pas significatif par rapport à l'évaluation de l'actif, du passif et du résultat du Groupe.

ENVIRONNEMENT, PERSONNEL ET CLIENTS

Le Groupe s'applique à respecter l'environnement dans toutes ses activités et à observer les lois et les normes en vigueur dans les pays où il est actif.

En cas de restructuration, le Groupe a toujours agi dans le respect des lois sociales en vigueur, tout en encourageant le dialogue social ainsi qu'un processus de transition sans heurts. Les conflits sociaux ne peuvent pas toujours être évités, mais tous les efforts sont fournis pour en atténuer les effets.

Le Groupe s'est efforcé de garantir à tous ses collaborateurs un environnement de travail sûr, en accord avec les réglementations en vigueur.

Afin d'offrir la meilleure qualité possible à ses clients, les différentes filiales ont obtenu les normes de certification les plus élevées.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le Conseil d'Administration signale qu'avant de procéder aux délibérations relatives à des décisions prises lors des réunions du Conseil tenues les 8 avril 2025, 13 mai 2025 et 11 septembre 2025, certains administrateurs ont communiqué aux autres membres du Conseil qu'ils se trouvaient potentiellement dans une situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations, relatif aux intérêts opposés des administrateurs.

Compte tenu de ce conflit d'intérêts potentiel, les administrateurs concernés n'ont donc pas participé aux délibérations y relatives et se sont abstenus de voter lors des décisions reprises ci-dessous :

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de Finasucre S.A. du 8 avril 2025 relatif à la demande d'autorisation d'acquisition d'actions propres

« En séance, il est précisé par le Président du Conseil que le Conseil d'Administration va être amené à se prononcer sur une opération de rachat d'actions propres qui relève de sa compétence et que, par conséquent, en raison des dispositions de l'article 7:96 du CSA, les administrateurs/actionnaires qui considéreraient avoir un intérêt direct ou indirect de nature patrimoniale dans cette opération sont invités à se déclarer en situation de conflit d'intérêt. C'est aux administrateurs concernés qu'il revient de déterminer leur position à cet égard.

Ainsi, avant de procéder aux délibérations, Madame Jessica Lippens, Madame Natacha Lippens, Monsieur Jérôme Lippens, Monsieur Augustin Lippens, Monsieur Guillaume Coppée et Monsieur Paul-Evence Coppée (représentant légal de Agatos SRL) ont communiqué aux membres du Conseil qu'ils se trouvent potentiellement dans une situation de conflit d'intérêts par rapport au point suivant repris à l'ordre du jour : Discussion et approbation du document d'information, comprenant le prix d'acquisition, destiné aux actionnaires de Finasucre relatif à la demande d'autorisation d'acquisition d'actions propres.

En effet, en tant qu'actionnaires de Finasucre, ils sont à la fois membres du Conseil d'Administration et vendeurs potentiels d'actions Finasucre si le mécanisme de rachat d'actions propres par Finasucre devait être validé par les actionnaires de Finasucre. Par conséquent, les six administrateurs concernés par le conflit d'intérêt potentiel ne participent pas aux délibérations et s'abstiennent de voter sur ce point.

Comme indiqué dans le document d'information, l'offre de rachat d'actions propres est conforme à l'intérêt social, à savoir l'intérêt des actionnaires actuels et futurs de Finasucre, car l'objectif poursuivi par Finasucre est de répondre à la demande faite par certains actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale de juillet 2024 de mettre en place un mécanisme de liquidité pour les actions Finasucre afin de leur permettre de céder des actions Finasucre. L'Offre, lorsqu'elle sera effectivement lancée,

constituera une opportunité unique de liquidité pour les actionnaires de Finasucre compte tenu de la liquidité limitée des actions. Tous les actionnaires auront le choix entre participer à l'Offre en apportant leurs actions et réduire le volume d'actions qu'ils détiennent dans Finasucre, ou rester pleinement investis dans Finasucre et bénéficier de la potentielle future création de valeur.

Les termes principaux de l'opération sont un prix de 5.820 euros par action, ce qui se traduit par un rachat d'actions propres à hauteur de 17,18% des actions, pour un montant total de 80 millions d'euros.

Le document d'information destiné aux actionnaires de Finasucre relatif à la demande d'autorisation d'acquisition d'actions propres a été modifié en séance et est ensuite approuvé, à l'unanimité des administrateurs présents à ce moment. »

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de Finasucre S.A. du 13 mai 2025 relatif à la mise en oeuvre de l'autorisation d'acquérir des actions propres

« Ainsi, avant de procéder aux délibérations, Madame Jessica Lippens, Madame Natacha Lippens, Monsieur Jérôme Lippens, Monsieur Augustin Lippens, Monsieur Guillaume Coppée et Monsieur Paul-Evence Coppée (représentant légal de Agatos SRL) ont communiqué aux membres du Conseil qu'ils se trouvent potentiellement dans une situation de conflit d'intérêts par rapport au point suivant repris à l'ordre du jour : Mise en œuvre de l'autorisation d'acquérir des actions propres.

En effet, en tant qu'actionnaires de Finasucre, ils sont à la fois membres du Conseil d'Administration et vendeurs potentiels d'actions Finasucre. Par conséquent, les six administrateurs concernés par le conflit d'intérêts potentiel ne participent pas aux délibérations et s'abstiennent de voter sur ce point.

La mise en œuvre de l'autorisation d'acquérir des actions propres, ainsi que le lancement de l'offre de rachat selon les termes prévus par le document d'offre, sont approuvés à l'unanimité des administrateurs présents à ce moment, en conformité avec les dispositions légales en vigueur. »

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de Finasucre S.A. du 11 septembre 2025 relatif à la rémunération de Messieurs Jean-Luc Deleersnyder et Thierry le Grelle pour leur participation dans le groupe de travail Genesis

Avant de procéder aux délibérations sur ce point, Messieurs Jean-Luc Deleersnyder et Thierry le Grelle ont communiqué aux membres du Conseil qu'ils se trouvent potentiellement dans une situation de conflit d'intérêts, compte tenu du fait que les discussions concernent leur rémunération pour leur participation dans le groupe de travail Genesis.

Par conséquent, Messieurs Jean-Luc Deleersnyder et Thierry le Grelle ne participent pas aux délibérations et s'abstiennent de voter sur ce point.

Madame Nathalie Bellens, Messieurs Geoffroy Neirinck et Gauthier Cruysmans n'ont pas assisté aux délibérations non plus.

Il est convenu, par les administrateurs ayant participé aux débats, de leur accorder respectivement une rémunération de 50.000 € chacun au titre de leur contribution au groupe de travail Genesis pour l'année calendaire 2025.»

AUTRES INFORMATIONS

Le Conseil d'Administration n'a pas connaissance d'autres circonstances ou événements postérieurs à la date du bilan, autres que ceux décrits ci-avant, qui sont susceptibles d'affecter le cours normal des activités de la société.

Finasucre S.A. ne détient aucune succursale et n'a exercé aucune activité distincte en matière de recherche et développement.

Aucune action propre de Finasucre S.A. n'a été acquise par aucune filiale directe.

Ce rapport de gestion sera déposé conformément aux dispositions légales et conservé au siège social.

Le Conseil d'Administration
22 juin 2026

Annexes A



Verger de macadamia

Comptes consolidés de Finasucre au 31 mars 2026

BILAN CONSOLIDÉ (APRÈS RÉPARTITION) AU 31 MARS 2026

en '000 €

ACTIF	31-03-2026	31-03-2025
Frais d'établissement	7	3
Actifs immobilisés	503.081	566.835
I. Immobilisations incorporelles	1.919	1.874
II. Ecart de consolidation (positifs)	-	29
III. Immobilisations corporelles	425.555	411.309
A. Terrains et constructions	321.657	311.719
B. Installations, machines, outillage	60.663	48.574
C. Mobilier et matériel roulant	1.965	1.917
D. Location-financement et droits similaires	3.915	3.922
E. Autres immobilisations corporelles	26.790	26.496
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	10.565	18.680
IV. Immobilisations financières	75.608	153.623
A. Entreprises liées		
1. Participations	-	-
B. Entreprises mises en équivalence		
1. Participations	39.669	38.638
C. Autres immobilisations financières		
1. Participations, actions et parts	35.226	110.315
2. Créances et cautionnements en numéraires	713	4.669
Actifs circulants	373.543	375.145
V. Créances à plus d'un an	20.074	20.071
B. Autres créances	20.074	20.071
C. Impôts différés	-	-
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	170.018	169.245
A. Stocks		
1. Approvisionnements	58.124	57.115
2. En-cours de fabrication	76.268	67.111
3. Produits finis	31.799	35.331
4. Marchandises	-	-
6. Acomptes versés	-	-
B. Commandes en cours d'exécution	3.827	9.689
VII. Créances à un an au plus	108.960	113.290
A. Créances commerciales	97.986	101.223
B. Autres créances	10.975	12.067
VIII. Placements de trésorerie	20.886	6.958
B. Autres placements	20.886	6.958
IX. Valeurs disponibles	44.720	56.113
X. Comptes de régularisation	8.885	9.468
TOTAL ACTIF	876.631	941.983

BILAN CONSOLIDÉ (APRÈS RÉPARTITION) AU 31 MARS 2026

en '000 €

PASSIF	31-03-2026	31-03-2025
Capitaux propres	556.235	579.160
I. Capital	1.786	1.786
A. Capital souscrit	1.786	1.786
II. Prime d'émission	-	-
III. Plus-values de réévaluation	132.152	127.505
IV. Réserves consolidées	438.011	470.112
V. Ecarts de consolidation (négatifs)	34	34
VI. Ecarts de conversion	(17.909)	(22.333)
VII. Subsidés en capital	2.162	2.056
VIII. Intérêts de tiers	30.760	30.504
Provisions, impôts différés et latences fiscales	36.202	31.722
IX. A. Provisions pour risques et charges	6.857	8.643
1. Pensions et obligations similaires	-	-
3. Gros entretiens et réparations	664	1.219
4. Autres risques et charges	6.193	7.424
B. Impôts différés et latences fiscales	29.345	23.079
Dettes	253.434	300.597
X. Dettes à plus d'un an	66.653	68.698
A. Dettes financières		
1. Emprunts subordonnés	190	3.986
3. Dettes de location-financement et assimilées	2.727	3.029
4. Etablissements de crédit	62.737	60.103
5. Autres emprunts	18	98
D. Autres dettes	982	1.482
XI. Dettes à un an au plus	184.058	208.671
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	10.451	4.351
B. Dettes financières		
1. Etablissements de crédit	75.373	97.736
2. Autres emprunts	2.696	2.474
C. Dettes commerciales		
1. Fournisseurs	66.970	66.609
2. Effets à payer	-	8
D. Acomptes reçus sur commandes	2.433	9.507
E. Dettes fiscales, salariales et sociales		
1. Impôts	2.022	6.486
2. Rémunérations et charges sociales	11.654	9.836
F. Autres dettes	12.459	11.663
XII. Comptes de régularisation	2.723	23.228
TOTAL PASSIF	876.631	941.983

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ AU 31 MARS 2026

en '000 €

	31-03-2026	31-03-2025
I. Ventes et prestations	556.281	621.254
A. Chiffre d'affaires	540.893	591.358
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution [augmentation, (réduction)]	6.893	(5.440)
C. Production immobilisée	24	262
D. Autres produits d'exploitation	7.806	9.646
E. Produits d'exploitation non récurrents	665	25.428
II. Coût des ventes et prestations	(558.030)	(585.126)
A. Approvisionnements et marchandises		
1. Achats	322.865	350.824
2. Variation des stocks [(augmentation), réduction]	5.696	(7.913)
B. Services et biens divers	114.354	119.862
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	87.353	88.008
D. Amortissements et réduction de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	14.267	13.616
E. Réduction de valeur sur stocks, sur commandes en cours et sur créances commerciales [dotations, (reprises)]	245	379
F. Provisions pour risques et charges [dotations, (utilisations et reprises)]	(1.129)	3.617
G. Autres charges d'exploitation	5.884	8.096
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	-	-
I. Amortissements des écarts de consolidation	-	-
J. Charges d'exploitation non récurrentes	8.495	8.637
III. Bénéfice (Perte) d'exploitation	(1.749)	36.129
IV. Produits financiers	52.415	9.789
Produits financiers récurrents	12.663	9.698
A. Produits des immobilisations financières	2.078	5.642
B. Produits des actifs circulants	2.210	1.583
C. Autres produits financiers	8.375	2.473
Produits financiers non récurrents	39.752	91
V. Charges financières	(31.542)	(37.676)
Charges financières récurrentes	14.560	26.785
A. Charges des dettes	6.670	9.260
B. Amortissements sur écarts de consolidation positifs	29	12.764
C. Réductions de valeurs sur actifs circulants autres que ceux sub II.E [dotations, (reprises)]	3.006	-
D. Autres charges financières	4.856	4.761
Charges financières non récurrentes	16.982	10.891
VI. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	19.124	8.242

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ AU 31 MARS 2026 (SUITE)

en '000 €

	31-03-2026	31-03-2025
X. A. Prélèvements sur impôts différés et latences fiscales	(3.469)	(3.510)
B. Transfert aux impôts différés et latences fiscales	(1.725)	(895)
XI. Impôts sur le résultat	(1.261)	(1.727)
A. Impôts	1.576	2.540
B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	(315)	(813)
XII. Bénéfice (Perte) de l'exercice	12.669	2.109
XIII. Quote-part dans le bénéfice (la perte) des sociétés mises en équivalence	1.013	1.856
XIV. Bénéfice (Perte) consolidé(e)	13.682	3.965
A. Part des tiers	(6.331)	(2.265)
B. Part du Groupe	20.013	6.230

I. ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

en '000 €

	Frais d'établissement
a) Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	3
b) Mutations de l'exercice	
- Nouveaux frais engagés	5
- Amortissements	(1)
c) Valeur comptable nette au terme de l'exercice	7

II. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en '000 €

	Frais de recherche et de développement	Concessions, brevets, licences, etc...	Goodwill
a) Valeur d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent	12.590	11.774	23
Mutations de l'exercice :			
- Acquisitions y compris la production immobilisée	84	123	-
- Cessions et désaffectations	-	(7)	-
- Transferts d'une rubrique à une autre	-	414	-
- Variation de périmètre	-	-	-
- Ecart de conversion	-	(41)	-
- Transferts d'une rubrique à une autre	-	-	-
Au terme de l'exercice	12.674	12.263	23
c) Amortissements et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice précédent	(12.397)	(10.092)	(24)
Mutations de l'exercice :			
- Actés	(42)	(533)	(3)
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	-	7	-
- Transférés d'une rubrique à une autre	-	4	-
- Variation de périmètre	-	-	-
- Ecart de conversion	-	39	-
Au terme de l'exercice	(12.439)	(10.575)	(27)
d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice	235	1.688	(4)

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en '000 €

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages	Mobilier et matériel roulant
a) Valeur d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent	184.150	294.757	10.368
Mutations de l'exercice :			
- Acquisitions y compris la production immobilisée	920	7.014	547
- Cessions et désaffectations	(351)	(560)	(131)
- Transferts d'une rubrique à une autre	2.763	12.125	215
- Variation de périmètre	-	-	-
- Ecart de conversion	3.841	1.930	(28)
- Divers	-	-	-
Au terme de l'exercice	191.323	315.267	10.970
b) Plus-values de réévaluation			
Au terme de l'exercice précédent	165.381	-	-
Mutations de l'exercice :			
- Plus-values actées	-	-	-
- Plus-values annulées	-	-	-
- Transférées d'une rubrique à une autre	-	-	-
- Variation de périmètre	6.192	-	-
- Ecart de conversion	-	-	-
Au terme de l'exercice	171.574	-	-
c) Amortissement et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice précédent	(37.813)	(246.183)	(8.451)
Mutations de l'exercice :			
- Actés	(3.119)	(8.412)	(718)
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	13	449	86
- Transférés d'une rubrique à une autre	(67)	1.120	64
- Variation de périmètre	-	-	-
- Ecart de conversion	(255)	(1.579)	14
- Divers	-	-	-
Au terme de l'exercice	(41.240)	(254.604)	(9.005)
d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice	321.657	60.663	1.965

	Location- financement et droits similaires	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes
a) Valeur d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent	5.534	13.012	18.680
Mutations de l'exercice :			
- Acquisitions y compris la production immobilisée	562	280	15.799
- Cessions et désaffectations	119	(13)	(573)
- Transferts d'une rubrique à une autre	(213)	135	(16.777)
- Variation de périmètre	-	-	-
- Ecart de conversion	246	382	(1)
- Divers	(217)	-	-
Au terme de l'exercice	6.031	13.796	17.129
b) Plus-values de réévaluation			
Au terme de l'exercice précédent	-	14.075	-
Mutations de l'exercice :			
- Plus-values actées	-	-	-
- Transférées d'une rubrique à une autre	-	-	-
- Variation de périmètre	-	-	-
- Ecart de conversion	-	527	-
Au terme de l'exercice	-	14.602	-
c) Amortissement et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice précédent	(1.612)	(591)	-
Mutations de l'exercice :			
- Actés	(465)	(974)	-
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	(164)	7	-
- Transférés d'une rubrique à une autre	218	-	-
- Variation de périmètre	-	-	-
- Ecart de conversion	(80)	(50)	-
- Divers	(13)	-	-
Au terme de l'exercice	(2.116)	(1.608)	-
d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice	3.915	26.790	17.129

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

en '000 €

	Entreprises mises en équivalence	Autres entreprises
1. Participations, actions et parts		
a) Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	38.638	137.724
Mutations de l'exercice :		
- Acquisitions	-	(20)
- Transferts d'une rubrique à une autre	-	-
- Résultat de l'exercice	1.013	-
- Dividendes versés	-	-
- Variation de périmètre	-	-
- Cessions et retraits	-	(78.937)
- Ecart de conversion	17	12
- Divers	-	-
Au terme de l'exercice	39.669	58.780
c) Réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	-	(27.409)
Mutations de l'exercice :		
- Actées	-	(7.968)
- Reprises	-	11.744
- Annulées	-	79
- Variation de périmètre	-	-
- Ecart de conversion	-	-
- Transferts d'une rubrique à une autre	-	-
Au terme de l'exercice	-	(23.554)
d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice	39.669	35.226
2. Créances		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	-	4.669
Mutations de l'exercice :		
- Additions	-	59
- Cessions et retraits	-	(4.051)
- Réductions de valeur actées	-	-
- Ecart de conversion	-	35
- Variation de périmètre	-	-
- Transférées d'une rubrique à une autre	-	-
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	-	713
Réductions de valeur cumulées sur créances au terme de l'exercice	-	-

V. ETAT DES ENTREPRISES LAISSÉES EN DEHORS DE LA CONSOLIDATION ET CELLES DANS LESQUELLES UNE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE EST DÉTENUE

	Clôture de l'exercice	Monnaie	Capitaux propres (en '000)	Résultats (en '000)	% d'intérêts
Compagnie Sucrière S.A. BP 10 Kwilu-Ngongo - République Démocratique du Congo	31/12/25	CDF	123.363.387	7.689.934	60,00%
BundySort Pty Ltd Gin Gin Road Bundaberg, Qld 4670 - Australie	31/12/25	AUD	1.086	(6)	50,00%
Kwilu Briques SARL BP 10 Kwilu-Ngongo - République Démocratique du Congo	31/12/25	CDF	3.967.895	(1.272.053)	10,95%

VI. ETAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

en '000 €

	Réserves et résultats reportés
Au terme de l'exercice précédent	470.111
Annulation de réserves (rachat d'actions propres)	-
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	20.013
Autres transferts	-
Transfert des écarts de consolidation	(42.795)
Affectation du résultat	(9.318)
Au terme de l'exercice	438.011

VII. ETAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION

en '000 €

	Ecart de consolidation	
	Positifs	Négatifs
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	29	(34)
Mutations de l'exercice :		
- Variations dues à une augmentation du % de détention	-	-
- Variations dues à une diminution du % de détention	-	-
- Amortissements	(29)	-
- Écarts de conversion	-	-
- Variation de périmètre	-	-
- Divers	-	-
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	-	(34)

VIII. ETAT DES DETTES

en '000 €

A. Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle	Dettes (ou partie de dettes) avec une durée résiduelle de		
	Un an au plus	Plus d'un an et 5 ans au plus	Plus de 5 ans
Dettes financières			
1. Emprunts subordonnés	8.247	190	-
2. Emprunts obligataires non subordonnés	-	-	-
3. Dettes de location-financement et assimilées	18	(10.151)	12.877
4. Etablissements de crédit	4.606	59.352	3.385
5. Autres emprunts	1.080	18	-
Autres dettes	-	982	-
Total	13.951	50.390	16.263

IX. RÉSULTATS

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
Chiffre d'affaires NET	540.893	591.357
Union Européenne	157.265	165.480
Australie / Nouvelle-Zélande	233.619	302.097
Autres pays	150.009	123.780
Travailleurs inscrits au registre du personnel		
Nombre total à la date de la clôture	3.085	3.216
Frais de personnel et pensions	87.353	88.008
Impôts sur le résultat		
Impôt sur les revenus de l'exercice	1.261	1.727
a. Impôts et précomptes dus ou versés	1.261	1.727
b. Excédent de versements d'impôts et précomptes portés à l'actif	-	-
c. Suppléments d'impôts estimés	-	-
d. Impôt différé	-	-
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	-	-
a. Impôts et précomptes dus ou versés	-	-
Régularisations d'impôts et reprises de provisions	-	-
Impôts différés et latences fiscales		
a. Latences actives	9.971	4.470
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices ultérieurs	9.971	4.470
Autres - Reprises d'excédents d'amortissements	-	-
Intérêts notionnels - déduction reportée	-	-
b. Latences passives	29.345	23.079
Impôts différés	29.345	23.079

X. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

en '000 €

Exercice pour sûreté des dettes
et engagements de
l'entreprise tiers

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres

Gage sur fonds de commerce et sur d'autres actifs :		
- montant de l'inscription	19.800	-
- autres actifs gagés	-	-
Engagements résultant d'opérations relatives :		
- aux taux de change (devises à recevoir)	-	-
- aux taux de change (devises à livrer)	37.950	-
Autres engagements	-	-

Le personnel de direction et les appointés des sociétés du Groupe bénéficient d'un régime de pension extralégale. Les cotisations payées en exécution des contrats d'assurance-groupe sont supportées en partie par le personnel et en partie par l'entreprise.

XI. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES NON COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

en '000 €

Entreprises liées Entreprises avec lien
de participation

1. Immobilisations financières :

- participations	-	35.642
------------------	---	--------

2. Dettes :

- à un an au plus	-	-
-------------------	---	---

3. Créances :

- à un an au plus	7.296	-
-------------------	-------	---

XII. RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

en '000 €

Exercice

A. Rémunérations directes et indirectes et pensions à charge de l'exercice, allouées aux administrateurs et gérants	714
B. Créances vis-à-vis des administrateurs et gérants	-
C. Émoluments du commissaire pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du Groupe dont la société qui publie des comptes est à la tête	203
D. Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce Groupe par le commissaire	-
Autres missions d'attestation	-
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	-
E. Émoluments des personnes avec lesquelles le commissaire est lié pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du Groupe dont la société est à la tête	191
F. Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce Groupe par des personnes auxquelles le commissaire est lié	-
Autres missions d'attestation	-
Mission de conseils fiscaux	-
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	-

MÉTHODES DE CONSOLIDATION ET RÈGLES D'ÉVALUATION

I. RÈGLES DE CONSOLIDATION

Champ de consolidation

Toutes les entreprises liées ainsi que les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont prises en considération. Pourraient toutefois être écartées, les sociétés qui présenteraient l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes : (i) importance trop faible de la participation ; (ii) localisation dans des pays à monnaie ou à politique instables ; (iii) rupture probable des liens avec le groupe ; (iv) mise en liquidation, nationalisation ou perte d'activité ; (v) impossibilité d'exercer le pouvoir ou impossibilité d'obtenir des informations sans frais disproportionnés ou dans des délais raisonnables. En l'occurrence :

- la situation politique actuelle en République Démocratique du Congo rend incertaine la continuation normale des activités économiques et nos filiales, la Compagnie Sucrière, Kwilu Briques et Sogenac, implantées dans ce pays, ont été exclues du périmètre de consolidation.
- JV Kin (Luxembourg) est une filiale à 50% où le groupe exerce un contrôle conjoint mais elle ne consolide pas sa filiale implantée en République Démocratique du Congo (Ebale Résidence) pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus. Elle n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation par intégration proportionnelle.
- Finasucre Investment (Australie) Pty Ltd consolidée détient 50% du capital de BundySort Pty Ltd (Australia), mais ces sociétés ne sont pas reprises par intégration proportionnelle, vu la faible importance de ces participations.

Méthodes utilisées pour la consolidation

- **Intégration globale ou proportionnelle**

La méthode de consolidation par intégration globale est retenue lorsque l'une des deux conditions suivantes est satisfaite : (i) la participation du groupe dans le capital de sa filiale est supérieure à 50% ; (ii) on dispose du pouvoir de contrôle.

Cette méthode consiste à incorporer dans les comptes de la société mère chaque élément de l'actif et du passif du patrimoine des filiales intégrées, en substitution de la valeur d'inventaire de ces participations. Elle conduit à constater une différence de consolidation et à dégager la part des tiers minoritaires. De même, les charges et produits de ces filiales sont cumulés avec ceux de la société mère et leurs résultats de l'exercice sont répartis en part du groupe et en part de tiers. Les comptes et opérations réciproques sont éliminés.

L'intégration proportionnelle est retenue lorsqu'il s'agit d'un nombre restreint d'actionnaires et que le pouvoir de contrôle est conjoint. Dans ce cas, la société mère incorpore dans ses comptes, dans la proportion du pourcentage de sa participation, chaque élément de l'actif et du passif du patrimoine de la filiale intégrée, en substitution de la valeur d'inventaire de la participation. Elle conduit à constater une différence de consolidation. De même, les charges et produits de la filiale sont cumulés, dans la proportion du pourcentage de sa participation, avec ceux de la société mère. Les comptes et opérations réciproques sont éliminés.

- **Mise en équivalence**

Cette méthode est utilisée dans les cas où la participation du Groupe dans le capital est supérieure à 20% et inférieure à 50%. Les actifs et les passifs de la société mise en équivalence ne sont pas intégrés dans chaque rubrique du bilan consolidé, mais le compte « participations » de la société consolidante est retraité dans les états financiers consolidés pour tenir compte des variations de sa part dans l'actif net de la filiale. Le compte de résultats consolidé enregistre la part du Groupe dans les résultats réalisés par la société mise en équivalence, en lieu et place des dividendes perçus ou des réductions de valeur actées.

- **Différences de consolidation**

Les différences provenant entre d'une part, la quote-part dans les fonds propres des sociétés consolidées à la date d'acquisition des actions et parts ou à date proche de celle-ci et, d'autre part, la valeur d'inventaire de ces participations à cette même date, sont imputées dans la mesure du possible aux éléments de l'actif et du passif qui ont une valeur supérieure ou inférieure à leur valeur comptable dans la comptabilité de la filiale.

L'écart qui subsiste est inscrit au bilan consolidé sous la rubrique « Ecarts de consolidation positifs » ou « Ecarts de consolidation négatifs » qui ne peuvent être compensés sauf pour ceux qui sont afférents à une même filiale. Les « Ecarts de consolidation positifs » font l'objet d'amortissements à charge du compte de résultats consolidé sur une durée de cinq ans. Des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont pratiqués si, en raison de modifications des circonstances économiques, leur maintien à cette valeur dans le bilan consolidé n'est plus économiquement justifié.

- **Ecarts de conversion**

La conversion en Euros des comptes des entreprises étrangères prises en consolidation est effectuée en utilisant les cours au 31 mars pour tous les postes de bilan et le cours moyen de l'exercice pour tous les postes de résultats.

Les écarts de conversion sont portés au passif du bilan sous la rubrique « Ecart de conversion ». Ils comprennent les deux éléments suivants : (i) les différences de conversion sur fonds propres, égales à la différence entre le taux historique et le taux de clôture et (ii) les différences de conversion sur les résultats, égales à la différence entre le taux moyen et le taux de clôture de l'exercice.

• Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation présidant à l'établissement des comptes consolidés sont les mêmes que celles appliquées pour les comptes annuels. Les règles appliquées par les filiales de Galactic ne divergent pas significativement de celles de la maison-mère et aucun ajustement ne se justifie.

Pour les filiales étrangères, les reclassements et retraitements comptables nécessaires ont été effectués.

Les comptes consolidés de Finasucre Investments (Australia) Pty Ltd (« FIA »), BBS Subsidiary Pty Ltd (« BBS ») et FinaNuts Holding Pty Ltd (« FNH ») sont établis selon les principes comptables et règles d'évaluation généralement admis en Australie (AIFRS).

Les comptes consolidés de Prolife Group Holdings Ltd (« Prolife Foods ») sont établis selon les principes comptables et règles d'évaluation généralement admis en Nouvelle-Zélande (NZ IFRS).

Les comptes de ces entités australiennes et de l'entité néo-zélandaise n'ont pas fait l'objet de retraitements pour les besoins de leur intégration dans les comptes consolidés du Groupe Finasucre.

La plupart des principes comptables et règles d'évaluation appliqués sont compatibles avec les règles d'évaluation appliquées dans les autres sociétés du Groupe Finasucre, et les divergences éventuelles pouvant avoir un impact significatif sur l'interprétation des comptes consolidés du Groupe sont mentionnées au cas par cas ci-dessous :

- selon les principes AIFRS, FIA et BBS reconnaissent à la juste valeur les noyers de macadamia et les cannes pour partie en compte de résultat et pour partie en actif amortissable sur quatre ans. Pour les besoins de la consolidation, conformément aux normes comptables belges et en appliquant le principe de « lower cost or market », la variation de la juste valeur des noyers de macadamia est prise en résultat, tout comme la valorisation des cannes sur pied, qui est retraitée sur base des coûts encourus et sans amortissement.
- selon les principes AIFRS, FIA reconnaît au bilan l'écart entre la valeur actuarielle de ses obligations de pension et la valeur de marché des actifs financiers destinés à les couvrir. La variation de cet écart d'un exercice à l'autre est partiellement reprise en capitaux propres. Pour les besoins des comptes consolidés du Groupe Finasucre, cette règle d'évaluation, qui n'est pas incompatible avec les règles belges, a été maintenue, à l'exception du fait que la variation d'un exercice à l'autre est actée au compte de résultats.
- FIA et BBS procèdent à des ventes à terme de leur production future. En AIFRS, leur qualification comme opérations de couverture n'a pas été retenue, de telle sorte que la valeur de marché de ces instruments dérivés est actée au compte de résultats de FIA et BBS. Pour les besoins des comptes consolidés du Groupe Finasucre, les variations de valeur de marché de ces produits dérivés sont reprises dans les résultats financiers en cas de moins-value latente ; conformément aux normes comptables belges, les plus-values latentes ne sont pas reconnues.
- selon les principes AIFRS, tous les trois à cinq ans, FIA et BBS réévaluent leurs terrains à leur juste valeur en utilisant la méthode de « highest and best use » par rapport à celle de « current use ». Pour les besoins des comptes consolidés du Groupe Finasucre, cette règle d'évaluation, qui n'est pas incompatible avec les règles belges, a été maintenue, à l'exception du fait que la méthode retenue est celle de « current use ».
- selon les principes AIFRS et NZ IFRS, FIA, BBS et Prolife Foods reconnaissent au bilan les leasings opérationnels. Pour les besoins des comptes consolidés du Groupe Finasucre, les leasings opérationnels enregistrés à l'actif et au passif du bilan, sont extournés, conformément aux normes comptables belges.
- lorsque FIA, BBS, FNH et Prolife Foods présentent dans leurs comptes une position nette active en matière d'impôts différés, ceux-ci, pour les besoins des comptes consolidés du Groupe Finasucre et conformément aux règles comptables belges, sont retraités par le compte de résultats.

Enfin, lorsqu'Alldra B.V. présente dans ses comptes une position active en matière d'impôts différés, elle est également retraitée et prise en résultat.

• Annulation des opérations internes

Les opérations internes au groupe affectant les actifs et passifs, telles que les participations, dettes et créances, ainsi que les résultats, tels que les intérêts, charges et produits, sont annulés dans les consolidations globales et proportionnelles. Les dividendes provenant des sociétés consolidées et mises en équivalence sont éliminés et remplacés par notre quote-part dans le résultat.

• Période de référence

Pour les sociétés intervenant dans la consolidation, la date de clôture des comptes est celle du 31 mars 2026. Le compte de résultats consolidé reflète douze mois d'activité pour toutes les sociétés intervenant dans la consolidation ainsi que les chiffres comparatifs relatifs à l'exercice précédent.

II. ÉTAT DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Selon la méthode de l'intégration globale sauf pour (i) Prolife Foods (intégration proportionnelle), (ii) les Galeries Royales Saint-Hubert et les filiales chinoises de Futerro S.A. (mise en équivalence)

Société	Siège et Numéro d'Entreprise	% d'intérêts	% de contrôle
Finasucre S.A.	Rue de la Gare 36, 1040 Bruxelles - Belgique - N° Ent 0403 219 201	Maison-mère	-
Finasucre Investments (Australia) Pty Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Bundaberg Sugar Group Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Bundaberg Walkers Engineering Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Bundaberg Sugar Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
R&J Farm Pty Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Northern Land Holdings Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
BBS Subsidiary Ltd Pty	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
TQH Holdings Ltd Pty	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Macadamias International Australia Ltd	Dunoon (New South Wales) - Australie	100%	100%
FinaNuts Holding Pty Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Prolife Group Holdings Ltd	Hamilton - Nouvelle-Zélande	64,95%	50%
Prolife Ventures Ltd	Hamilton - Nouvelle-Zélande	64,95%	50%
Prolife Foods Ltd	Hamilton - Nouvelle-Zélande	64,95%	50%
Prolife Foods Pty Ltd	Melbourne - Australie	64,95%	50%
Prolife Foods Singapore Pte Ltd	Singapour	64,95%	50%
FinaSugar S.A.	Rue de la Gare 36, 1040 Bruxelles - Belgique - N° Ent 0801 768 148	100%	100%
Iscal Sugar S.A.	Chaussée de la Sucrierie 1, 7643 Fontenoy - Belgique - N° Ent 0861 251 419	87,60%	87,60%
Alldra B.V.	Einsteinstraat 2, 7601 PO Almelo - Pays-Bas	87,60%	100%
Finalmmo S.A.	Rue de la Gare 36, 1040 Bruxelles - Belgique - N° Ent 0801 767 653	100%	100%
S.A. Galeries Royales Saint-Hubert	Galerie du Roi 5, 1000 Bruxelles - Belgique	46,42%	46,42%
Galactic S.A.	Place d'Escanaffles 23, 7760 Escanaffles - Belgique - N° Ent 0408 321 795	54,887%	54,887%
Galactic Bioquimicos Ltda	Av batel 1230 conjunto 405 edificio Batel - Brésil	55%	55%
Galactic Bioquimicos de CV	Calle Rio Lerma 23 - Mexique	55%	55%
Galactic Incorporated	West Silver Spring Drive 2700 - 53209 Milwaukee - Etats-Unis	55%	55%
Anhui Galactic Biochemical Ltd S.A.	Guzhen Bengbu, Anhui - Chine	55%	55%
Bengbu Galactic Import Export Co Ltd S.A.	Guzhen Bengbu, Anhui - Chine	55%	55%
Galactic Japan S.A.	Ebisunishi, Tokyo - Japon	55%	55%
Futerro S.A.	Place d'Escanaffles 23, 7760 Escanaffles - Belgique - N° Ent 0892 199 070	52,8%	52,8%
Bengbu Futerro Technology Import & Export	Guzhen Bengbu, Anhui - Chine	52,8%	52,8%
Futerro France S.A.	Saint-Jean-de-Folleville - France	52,8%	52,8%
B&F Lactic Acid	Guzhen Bengbu, Anhui - Chine	7,9%	7,9%
B&F PLA	Guzhen Bengbu, Anhui - Chine	13,7%	13,7%

III. RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION

ACTIF

1. Règle d'évaluation valable pour tous les actifs immobilisés (sauf les immobilisations financières)

Les actifs immobilisés sont évalués à leur valeur d'acquisition qui correspond soit au prix d'acquisition (y inclus les frais accessoires), soit au coût de revient ou soit à la valeur d'apport.

2. Frais d'établissement

Ils sont amortis sur une durée de cinq ans.

3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amorties sur leur durée d'utilité ou d'utilisation probable qui est de maximum cinq ans.

Les goodwills de fusion sont dans la mesure du possible alloués à d'éventuelles sous-évaluations d'actifs ; le solde est amorti sur une durée de maximum cinq ans, en fonction de critères de durée de vie économique probable.

4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements à partir de leur date d'acquisition ou de mise en service.

Les taux d'amortissement annuels sont calculés de façon linéaire ou dégressive en fonction de la durée de vie des investissements telle que définie ci-après :

• Immeubles de bureaux :	33 ans
• Bâtiments industriels :	20 ans
• Matériel d'exploitation :	10 ans
• Outillage :	3 ans
• Mobilier :	10 ans
• Matériel de bureau :	5 ans
• Matériel informatique :	4 ans
• Matériel roulant :	5 ans

Les bâtiments industriels de Bundaberg Sugar sont amortis de façon linéaire selon la durée de vie économique allant de 40 à 67 ans. Ses équipements et le matériel industriel sont amortis de façon linéaire selon la durée de vie économique allant de 5 à 40 ans.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réduction de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Des amortissements complémentaires, exceptionnels ou accélérés, peuvent être appliqués en vertu de dispositions fiscales ou en raison de modifications de circonstances économiques ou technologiques.

5. Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont évaluées à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus. Des réductions de valeurs sont appliquées lorsque la valeur estimative d'un titre est inférieure à la valeur d'inventaire, pour autant que la moins-value ainsi observée ait un caractère durable.

Lorsque la valeur des immobilisations financières présente un excédent certain et durable par rapport à la valeur comptable initiale, une réévaluation peut être opérée.

6. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition. Les créances en monnaies étrangères sont comptabilisées en Euros au cours du jour au moment de l'opération et évaluées au cours de change à la clôture de l'exercice social. Elles font l'objet de réductions de valeur si le remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

7. Stocks

A. Cannes sur pied

Les coûts exposés pour la production agricole de cannes à sucre par Bundaberg Sugar sont repris dans les stocks depuis le moment de la dernière récolte jusqu'à la date du bilan. Ils sont pris en consommation dans l'exercice suivant sur base du tonnage récolté.

B. Marchandises, matières premières, matières consommables et fournitures

Ces avoirs sont évalués à leur prix d'acquisition selon la méthode des prix moyens pondérés ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice lorsque cette dernière lui est inférieure.

Des réductions de valeurs sont opérées sur les stocks obsolètes ou à rotation lente.

C. Les produits en cours de fabrication et produits finis

Ces produits sont généralement évalués selon la méthode du « direct costing ».

a) Sucre cristallisé : ce produit est évalué selon la méthode du « direct costing » qui comprend les coûts de production suivants : les matières premières, les matières de consommation ainsi que les coûts de fabrication directs, sous déduction de la valeur des sous-produits (écumes, pulpes et mélasse).

Ceux de Bundaberg Sugar comprennent les matières premières, les matières de consommation, les coûts de fabrication directs ainsi que les coûts fixes de fabrication.

b) Sucre brut et égouts : ces produits sont évalués sur base de la teneur en blanc déterminée par la réglementation européenne et au prix de revient du sucre cristallisé.

c) Les mélasses, pulpes et autres sous-produits sont valorisés au prix du marché.

d) L'acide lactique et les produits en cours de fabrication sont valorisés en « direct costing » comprenant les coûts variables et les coûts fixes directs de production.

e) Les commandes et contrats en cours d'exécution sont évalués à leur coût majoré d'un pourcentage de bénéfice considéré comme acquis à la date du bilan (basé sur un taux individuel d'achèvement d'au moins 70%). Les coûts comprennent tous les coûts directs et un pourcentage de frais généraux imputés individuellement à chaque contrat.

Si les coûts exposés pour un contrat en cours d'exécution excèdent les revenus que l'on en attend, l'excédent est immédiatement pris en charge.

D. Certificats verts et droits CO2

a) Certificats verts : le stock de certificats verts obtenus n'est pas valorisé.

Il y a une reconnaissance du revenu inhérent à la vente des certificats verts au moment effectif de la vente.

b) Droits CO2 : les droits CO2 obtenus ne sont pas valorisés. Les droits CO2 achetés sont valorisés en stock au coût d'acquisition. La méthode LIFO est utilisée pour gérer l'utilisation des droits de CO2.

8. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les avoirs sont comptabilisés à leur valeur nominale et les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet de réduction de valeur si la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les positions ouvertes en futures sont évaluées, en fin d'exercice, à la valeur de marché. Si une position montre une moins-value latente, celle-ci est enregistrée dans les comptes de régularisation du passif, et prise en résultats :

- dans un sous-compte du chiffre d'affaires, si la position future est considérée comme une couverture des ventes,
- dans le résultat financier, en cas de futures qui ne qualifient pas comme une opération de couverture.

9. Comptes de régularisation

Les charges exposées pendant l'exercice, mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants, mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont évalués au montant de la quote-part afférente au dit exercice.

PASSIF

10. Subsidés en capital

Les subsidés en capital font l'objet d'une réduction échelonnée au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus.

11. Provision pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, les Conseils d'Administration examinent l'opportunité de constituer des provisions pour couvrir les risques ou les pertes nés au cours de l'exercice.

Les impôts différés, latences fiscales actives et passives sont comptabilisés chez Bundaberg Sugar selon les normes comptables IFRS.

12. Dettes à plus d'un an

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur doit obligatoirement être actée si la valeur estimée de la dette à la clôture de l'exercice est supérieure à la valeur comptable.

13. Dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur doit obligatoirement être actée si la valeur estimée de la dette à la clôture de l'exercice est supérieure à la valeur comptable. Les provisions fiscales et sociales liées à l'exercice sont constituées. Les montants de provision pour le pécule de vacances sont fixés conformément aux dispositions fiscales. Les provisions sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

14. Comptes de régularisation

Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice. Les revenus perçus au cours de l'exercice, mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont également évalués au montant qui doit être considéré comme produit pour l'exercice ultérieur. Les produits dont l'encaissement effectif est incertain sont également portés sous cette rubrique.

15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net enregistré par Bundaberg Sugar sur la vente du sucre roux est basé sur le « pool price » applicable par tonne de sucre, celui-ci étant estimé par Queensland Sugar Limited, l'organisation légalement instituée pour réaliser les exportations de sucre roux du Queensland. Tout ajustement entre ce prix et le prix final réalisé est comptabilisé dans l'exercice suivant.

16. Régimes de pensions

- a) Indépendamment des régimes de pension prévus par les dispositions légales en Belgique, certaines sociétés du groupe ont adopté en faveur de leur personnel de cadre et de certaines catégories d'employés, un régime de pension complémentaire. A cette fin, des contrats d'assurance groupe ont été souscrits, qui sont alimentés par les cotisations à charge des assurés et des allocations à charge de l'employeur.
- b) Bundaberg Sugar constitue des provisions pour les pensions de son personnel. Celles-ci sont revues chaque année de manière à pouvoir rencontrer les dépenses futures estimées, sur base du niveau futur des rémunérations et de l'ancienneté du personnel ayant droit, escomptées à la date du bilan en fonction des taux d'intérêts actuels applicables selon les échéances présumées.

17. Dérogations aux règles d'évaluation - Néant

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Finasucre SA pour l'exercice clos le 31 mars 2026

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société Finasucre SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan consolidé au 31 mars 2026, le compte de résultats consolidé de l'exercice clos le 31 mars 2026 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 25 juillet 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 mars 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 23 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Finasucre SA, comprenant le bilan consolidé au 31 mars 2026, ainsi que le compte de résultats consolidé pour l'exercice clos à cette date et les annexes, dont le total du bilan consolidé s'élève à € 876.631'000 et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 13.682'000.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 mars 2026, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;

- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes

découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

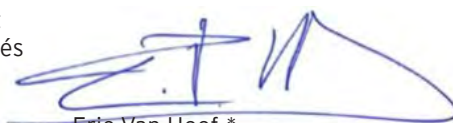
Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations qui ont fait l'objet d'honoraires.

Diegem, le 1 juillet 2026

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Eric Van Hoof *
Partner

* Agissant au nom d'une SRL

26EVH0055

Annexes B



Bundaberg Sugar

Comptes annuels de Finasucre au 31 mars 2026

BILAN DE FINASUCRE S.A. AU 31 MARS 2026

en '000 €

ACTIF	31-03-2026	31-03-2025
Actifs immobilisés	376.281	453.042
Immobilisations incorporelles	104	57
Immobilisations corporelles	2.636	2.753
Terrains et constructions	2.583	2.702
Moblier et matériel roulant	35	50
Immobilisation en cours	19	1
Immobilisations financières	373.541	450.231
Entreprises liées		
Participations	342.290	342.305
Autres entreprises avec un lien de participation		
Participations	-	-
Créances	-	-
Autres immobilisations financières		
Actions et parts	31.251	107.926
Actifs circulants	96.637	88.615
Créances à plus d'un an	20.000	20.000
Autres créances	20.000	20.000
Créances à un an au plus	30.501	41.006
Créances commerciales	7.566	8.604
Autres créances	22.935	32.402
Placements de trésorerie	13.290	-
Autres placements	13.290	-
Valeurs disponibles	27.151	22.125
Comptes de régularisation	5.696	5.484
TOTAL ACTIF	472.918	541.657

PASSIF	31-03-2026	31-03-2025
Capitaux propres	465.174	491.314
Capital	1.786	1.786
Capital souscrit	1.786	1.786
Plus-values de réévaluation	10	10
Réserves	351.596	395.398
Réserve légale	179	179
Réserves indisponibles	-	-
Autres	-	-
Réserves immunisées	13.507	13.844
Réserves disponibles	337.911	381.375
Bénéfice (Perte) reporté(e)	111.782	94.121
Provisions et impôts différés	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-
Autres risques et charges	-	-
Dettes	7.744	50.343
Dettes à plus d'un an	1	1
Autres dettes	1	1
Dettes à un an au plus	7.744	49.827
Dettes financières	-	20.000
Etablissements de crédit	-	20.000
Autres dettes	-	-
Dettes commerciales	1.804	2.670
Fournisseurs	1.804	2.670
Dettes fiscales, salariales et sociales	368	396
Impôts	10	38
Rémunérations et charges sociales	357	358
Autres dettes	5.572	26.761
Comptes de régularisation	-	516
TOTAL PASSIF	472.918	541.657

COMPTE DE RÉSULTATS DE FINASUCRE S.A. AU 31 MARS 2026

en '000 €

	31-03-2026	31-03-2025
Ventes et prestations	14.575	16.911
Chiffre d'affaires	12.942	15.297
Autres produits d'exploitation	1.633	1.613
Produits d'exploitation non récurrents	-	-
Coût des ventes et des prestations	(15.460)	(16.661)
Approvisionnements et marchandises	9.733	11.185
Services et biens divers	3.124	2.894
Rémunérations, charges sociales et pensions	2.248	2.222
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	174	185
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales [dotations (reprises)]	-	-
Autres charges d'exploitation	180	175
Charges d'exploitation non récurrentes	-	-
Provisions pour risques et charges [dotations, (utilisations et reprises)]	-	-
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(884)	250
Produits financiers	45.184	9.675
Produits des immobilisations financières	10.194	5.429
Produits des actifs circulants	3.410	4.098
Autres produits financiers	2.329	83
Produits financiers non récurrents	29.251	64
Charges financières	(21.695)	(13.920)
Charges des dettes	559	1.061
Autres charges financières	5.096	2.721
Charges financières non récurrentes	16.040	10.139
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	22.604	(3.996)
Impôts sur le résultat	(284)	(276)
Impôts	(417)	(576)
Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	133	301
Bénéfice (Perte) de l'exercice	22.320	(4.272)
Transfert & Prélèvement aux réserves immunisées	337	352
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	22.657	(3.919)
Affectations et prélèvements		
Bénéfice à affecter	116.777	103.565
Bénéfice de l'exercice à affecter	22.657	(3.919)
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	94.121	107.484
Prélèvements sur les capitaux propres	-	-
Sur le capital et les primes d'émission	-	-
Sur les réserves	-	-
Affectations aux capitaux propres	337	126
Aux autres réserves	337	126
Résultat à reporter	111.782	94.121
Bénéfice à reporter	(111.782)	(94.121)
Bénéfice à distribuer	4.659	9.318
Rémunération du capital	(4.659)	(9.318)

C 6.2 ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en '000 €

	Concessions, brevets, licences, etc...
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	189
Mutations de l'exercice :	-
Acquisitions	-
Cessions et retraits	-
Transferts d'une rubrique à une autre	81
Au terme de l'exercice	270
Amortissements et réductions de valeur	
Au terme de l'exercice précédent	(132)
Mutations de l'exercice :	
Actés	(35)
Annulations par suite de cessions et de désaffectations	-
Acquis de tiers	-
Divers	-
Au terme de l'exercice	(166)
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	104

C 6.3 ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en '000 €

	Terrains et constructions	Mobilier et matériel roulant	Immobilisations en cours et acomptes versés
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	4.032	323	1
Mutations de l'exercice :			
Acquisitions	-	3	101
Cessions et retraits	-	-	-
Transferts d'une rubrique à une autre	2	-	(83)
Au terme de l'exercice	4.035	326	19
Amortissements et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice précédent	(1.330)	(274)	-
Mutations de l'exercice :			
Actés	(122)	(17)	-
Annulations par suite de cessions et de désaffectations	-	-	-
Acquis de tiers	-	-	-
Divers	-	-	-
Au terme de l'exercice	(1.452)	(291)	-
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	2.583	35	19

C 6.4 ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

en '000 €

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres entreprises
	Participations, actions et parts	Participations, actions et parts	Participations, actions et parts
Participations, actions et parts			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	347.414	-	119.518
Mutations de l'exercice :			
Acquisitions	-	-	-
Cessions et retraits	(15)	-	(73.849)
Transferts d'une rubrique à une autre	-	-	-
Au terme de l'exercice	347.399	-	45.669
Plus-values au terme de l'exercice	-	-	-
Mutations de l'exercice :			
Annulées	-	-	-
Au terme de l'exercice	-	-	-
Réductions de valeur au terme de l'exercice	(5.109)	-	(17.891)
Mutations de l'exercice :			
Actées	-	-	(7.918)
Reprises	-	-	7.892
Acquises de tiers	-	-	-
Annulées à la suite de cessions et retraits	-	-	-
Transférées d'une rubrique à une autre	-	-	-
Au terme de l'exercice	(5.109)	-	(17.918)
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	342.290	-	27.751
Créances			
Valeur comptable au terme de l'exercice précédent	6.300	-	-
Mutations de l'exercice :			
Additions	-	-	-
Remboursements	(2.800)	-	-
Réductions de valeur actées	-	-	-
Réductions de valeur reprises	-	-	-
Différence de change	-	-	-
Autres	-	-	-
Au terme de l'exercice	3.500	-	-
Réduction de valeur cumulée sur créances au terme de l'exercice	-	-	-

C 6.5.1 PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

en '000 €

Dénomination du siège et mention du numéro national pour les entreprises belges	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	par la société		par les filiales	Comptes annuels	Devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%	arrêtés au		('000)	('000)
Finasucre Investments (Australia) Pty Ltd PO Box 500 4670 Brisbane - Australie	122.833.643	100,00	-	31/03/2026	AUD	261.282	-
BBS Subsidiary Pty Ltd 4 Gavin Street, Bundaberg 4670 Queensland - Australie	79.126.537	100,00	-	31/03/2026	AUD	31.724	1.141
Galactic S.A. Place d'Escanaffles 23 7760 Escanaffles - Belgique n° Ent 0408321795	338.415	54,887	-	31/03/2026	EUR	21.970	(985)
Futero S.A. Rue du Renouveau 1 7760 Escanaffles - Belgique n° Ent 0892199070	180.554	52,81	-	31/03/2026	EUR	15.428	(6.088)
Compagnie Sucrière S.A. BP 10 Kwilu-Ngongo République Démocratique du Congo	337.200	60,00	-	31/12/2025	CDF	123.363.387	7.689.934
Kwilu Briques S.A.R.L. BP 10 Kwilu-Ngongo République Démocratique du Congo	72.600	10,95	89,05	31/12/2025	CDF	3.967.895	(1.272.053)
Finalmmo S.A. Rue de la Gare 36 1040 Bruxelles - Belgique n° Ent 0801767653	4.156.555	100,00	-	31/03/2026	EUR	42.005	(37)
FinaSugar S.A. Rue de la Gare 36 1040 Bruxelles - Belgique n° Ent 0801768148	7.206.000	100,00	-	31/03/2026	EUR	74.377	68
FinaNuts Holding Pty Ltd 4 Gavin Street, Bundaberg 4670 Queensland - Australie	54.468.096	100,00	-	31/03/2026	AUD	63.063	15.984

C 6.6 PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
Placements de trésorerie - autres placements		
Actions et parts	-	-
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	-	-
Titres à revenu fixe	-	-
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	-	-
Comptes à terme détenus auprès d'établissements de crédit	13.290	-
Avec une durée résiduelle ou de préavis :		
d'un mois au plus	9.585	-
de plus d'un mois à un an au plus	3.705	-
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	-	-
Comptes de régularisation		
Frais reportés sur l'exercice suivant	56	135
Intérêts à recevoir	4.159	3.533
Achats relatifs à l'exercice suivant	1.465	1.812
Assurances	15	4

C 6.7.1 ÉTAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
État du capital		
Capital social		
Capital souscrit au terme de l'exercice	-	-
Capital souscrit au terme de l'exercice	1.786	1.786
	Montants	Nombre d'actions
Représentation du capital		
Catégories d'actions		
Actions sans désignation de valeur nominale	1.786	80.000
Actions nominatives	-	-
Actions dématérialisées	-	-
Structure de l'actionnariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise		
Wulfsdonck Investment S.A.	51,69%	
Autres actionnaires nominatifs	48,31%	
	100,00%	

C 6.9 ÉTAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

en '000 €

	Exercice
Dettes ayant plus d'un an mais cinq ans au plus à courir	
Autres dettes	1
Dettes fiscales, salariales et sociales	
Impôts	
Dettes fiscales échues	-
Dettes fiscales non échues	-
Dettes fiscales estimées	10
Rémunérations et charges sociales	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	-
Autres dettes salariales et sociales	357
Comptes de régularisation	
Frais financiers à imputer	-
Produits encaissés d'avance	-

C 6.10 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
Travailleurs inscrits au registre du personnel		
Nombre total à la date de clôture	10	10
Effectif moyen du personnel calculé en équivalent temps plein	9,1	9,1
Nombre effectif d'heures prestées	13.150	13.774
Frais de personnel		
Rémunérations et avantages sociaux directs	1.323	1.306
Cotisations patronales d'assurances sociales	346	329
Primes patronales pour assurances extralégales	210	170
Autres frais de personnel	369	417
Pensions de retraite et de survie	-	-
Réductions de valeur		
Sur créances commerciales		
Actées	-	-
Reprises	-	-
Provisions pour risques et charges		
Constitutions	-	-
Utilisations et reprises	-	-
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	180	175
Autres	-	-
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise		
Nombre total à la date de clôture	-	-
Nombre moyen calculé en équivalent temps plein	-	-
Nombre d'heures effectivement prestées	-	-
Frais pour l'entreprise	-	-

C 6.11 RÉSULTATS FINANCIERS

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers récurrents		
Autres produits financiers		
Plus-values sur portefeuille obligataire	-	-
Différences de change et écarts de conversion	1.609	69
Escomptes obtenus	6	1
Produits financiers divers	9	14
Produits sur investissements Tax Shelter	1	-
Plus-values sur actions	-	-
Primes sur options	703	-
Plus-values sur obligations	-	-
Charges financières récurrentes		
Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées	-	-
Autres charges financières		
Pertes de change	1.183	2.064
Commissions bancaires	-	-
Charges financières diverses	177	65
Intérêts négatifs	-	-
Moins-values sur obligations	-	-
Moins-values sur actions	-	-
Intérêts sur straight loan	-	-

C 6.12 PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
Produits non récurrents	29.251	64
Produits d'exploitation non récurrents	-	-
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Autres produits d'exploitation non récurrents	-	-
Produits financiers non récurrents	29.251	64
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	7.892	-
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	21.359	62
Autres produits financiers non récurrents	-	3
Charges non récurrentes	16.040	10.139
Charges d'exploitation non récurrentes		
Charges financières non récurrentes	16.040	10.139
Réductions de valeur sur immobilisations financières	7.918	10.000
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	8.123	139
Autres charges financières non récurrentes	-	-

C 6.13 IMPÔTS ET TAXES

en '000 €

	Exercice
Impôts sur le résultat	
Impôt sur le résultat de l'exercice	417
Impôts et précomptes dus ou versés	417
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes portés à l'actif	-
Suppléments d'impôts estimés	-
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	-
Suppléments d'impôts dus ou versés	-
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	-
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé	
Revenus définitivement taxés	(10.476)
Déduction intérêts notionnels	(21.359)
Réserve immunisée Tax Shelter	-
Dépenses non admises	154
Libéralités immunisées	-
Plus-value sur participation	-
Moins-value sur participation	8.123
Reprise de réduction de valeur sur participations	3.403
Sources de latences fiscales	
Latences actives	-
Autres latences actives : report déduction intérêts notionnels	-

Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers	Exercice	Exercice précédent
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte		
A l'entreprise (déductibles)	1.415	1.406
Par l'entreprise	715	542
Montants retenus à charge de tiers, au titre de		
Précompte professionnel	607	620
Précompte mobilier	1.351	1.637

C 6.14 DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

en '000 €

	Exercice
Description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel	
Dans le cadre de la politique de rémunération, l'entreprise a conclu des plans de pension du type "contributions définies" financés et gérés au travers de contrats d'assurance groupe pour tous les employés permanents. Sur base de la méthode de la valeur intrinsèque, il n'y a pas de sous-financement significatif à la date de clôture. Ces plans sont soumis à des rendements minimum garantis en vertu de dispositions légales, à financer par l'employeur en cas de sous-financement. Ceci pourrait mener à des primes complémentaires dans le futur. Les cotisations payées en exécution de contrats d'assurance-groupe sont supportées en partie par le personnel et en partie par la société.	
Autres droits et engagements hors bilan	
Garanties locatives sous forme de garanties bancaires	

C 6.15 RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
Entreprises liées		
Immobilisations financières	342.290	342.305
Participations	342.290	342.305
Créances	29.379	35.886
A plus d'un an	-	-
A un an au plus	29.379	35.886
Dettes	424	16.965
A plus d'un an	424	16.965
Résultats financiers	11.264	6.057
Produits des immobilisations financières	10.048	4.085
Produits des actifs circulants	1.346	2.564
Autres produits financiers	-	-
Charges des dettes	(130)	(591)
Entreprises avec lien de participation		
Immobilisations financières	-	-
Participations	-	-
Créances subordonnées	-	-
Transactions avec les entreprises liées dans des conditions autres que celles du marché		

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune transaction n'a été reprise dans l'annexe.

C 6.16 RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

en '000 €

	Exercice
Les administrateurs et gérants, les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'entreprise sans être liées à celle-ci ou les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par ces personnes	
Rémunérations directes et indirectes attribuées à charge du compte de résultats, allouées aux administrateurs et gérants	392
Le commissaire et les personnes avec lesquelles il est lié	
Émoluments du commissaire	28
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire	-
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec qui le commissaire est lié	-

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

C 6.18.1 DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion.

C 6.18.2 RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE COMMISSAIRE ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ

en '000 €

	Exercice
<i>Mentions en application de l'article 134, paragraphes 4 et 5 du Code des sociétés</i>	
Émoluments du commissaire pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des comptes est à la tête	203
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le commissaire	-
Autres missions d'attestation	-
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	-
Émoluments des personnes avec lesquelles le commissaire est lié pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société est à la tête	191
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le commissaire par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié	-
Autres missions d'attestation	-
Mission de conseils fiscaux	-
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	-
<i>Mentions en application de l'article 133, paragraphes 6 du Code des sociétés</i>	

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS ET RÈGLES D'ÉVALUATION

C 6.19 RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de l'AR du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et Associations.

Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise.

Les montants relatifs à l'exercice sont composés de manière consistante par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les actifs et passifs sont évalués conformément à l'article 3:2, § 1^{er} de l'AR du 29 avril 2019 du Code des Sociétés et Associations selon l'hypothèse de la continuité de la société.

Chaque composante du patrimoine est évaluée séparément. Les amortissements, réductions de valeur et réévaluations sont spécifiques pour chaque élément d'actif auxquels ils se rapportent.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées. Les évaluations, amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges répondent aux exigences de prudence, sincérité et bonne foi.

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent en termes de formulation ou la mise en pratique.

ACTIF

1. Règle d'évaluation valable pour tous les actifs immobilisés (sauf les immobilisations financières)

Les actifs immobilisés sont évalués à leur valeur d'acquisition qui correspond soit au prix d'acquisition (y inclus les frais accessoires), soit au coût de revient ou soit à la valeur d'apport.

2. Frais d'établissement

Ils sont amortis sur une durée de cinq ans.

3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amorties sur leur durée d'utilité ou d'utilisation probable qui est de maximum cinq ans.

4. Immobilisations corporelles

Ces actifs sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires ou à leur coût de revient ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire au taux fiscalement admis sur base de la durée de vie probable.

Les acquisitions de l'exercice sont amorties à partir de leur année de comptabilisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements à partir de leur date d'acquisition ou de mise en service.

Les taux d'amortissement annuels sont calculés de façon linéaire ou dégressive en fonction de la durée de vie des investissements telle que définie ci-après :

- Immeuble de bureaux :	33 ans
- Mobilier :	10 ans
- Matériel de bureau :	5 ans
- Matériel informatique :	4 ans
- Matériel roulant :	5 ans

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réduction de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Des amortissements complémentaires, exceptionnels ou accélérés, peuvent être appliqués en vertu de dispositions fiscales ou en raison de modifications de circonstances économiques ou technologiques.

5. Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont évaluées à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus, déduction faite des réductions de valeur y afférentes.

Des réductions de valeurs sont appliquées lorsque la valeur estimative d'un titre est inférieure à la valeur d'inventaire, pour autant que la moins-value ainsi observée ait un caractère durable.

Lorsque la valeur des immobilisations financières présente un excédent certain et durable par rapport à la valeur comptable initiale, une réévaluation peut être opérée.

6. Créances à plus d'un an - Créances à un an au plus

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances en monnaies étrangères sont comptabilisées en Euros au cours du jour au moment de l'opération, et évaluées au cours de change à la clôture de l'exercice social. Elles font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

7. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet de réductions de valeur si la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable. En ce qui concerne les titres à revenus fixes, détenus en direct ou via des instruments collectifs de placements, pour lesquels il existe une cotation régulière et un marché liquide, la valeur retenue est celle du marché à la date de la clôture de l'exercice.

8. Comptes de régularisation d'actif

Les charges exposées pendant l'exercice, mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants, mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont évalués au montant de la quote-part afférente au dit exercice.

9. Règle d'évaluation valable pour tous les actifs et passifs en monnaies étrangères

Evaluation des avoirs, dettes et monnaies étrangères : les actifs et passifs en devises étrangères sont, en principe, évalués au cours de change à la clôture de l'exercice, compte tenu des couvertures de change éventuelles. Les différences de change sont enregistrées au compte de résultats.

PASSIF

10. Subsidés en capital

Les subsidés en capital font l'objet d'une réduction échelonnée au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus.

11. Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration examine les provisions à constituer pour couvrir les risques prévus, charges ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

12. Dettes à plus d'un an - Dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur doit obligatoirement être actée si la valeur estimée de la dette à la clôture de l'exercice est supérieure à la valeur comptable. Les provisions fiscales et sociales liées à l'exercice sont constituées.

Le montant de la provision pour pécule de vacances est fixé conformément aux dispositions fiscales.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

13. Comptes de régularisation du passif

Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice, mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur, sont évaluées au montant afférent à l'exercice.

Les revenus perçus au cours de l'exercice, mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont également évalués au montant qui doit être considéré comme produit pour l'exercice ultérieur.

Les produits dont l'encaissement effectif est incertain sont également portés sous cette rubrique.

14. Régime complémentaire de pension

Indépendamment des régimes de pension prévus par les dispositions légales, la société a adopté en faveur de son personnel de cadre et de ses employés, un régime de pension complémentaire.

A cette fin, elle a souscrit des contrats d'assurance-groupe qui sont alimentés par les cotisations à charge des assurés et des allocations à charge de l'employeur.

15. Dérogation aux règles d'évaluation - Néant

C 10 BILAN SOCIAL COMMISSION PARITAIRE DONT DÉPEND L'ENTREPRISE : 200

en '000 €

État des personnes occupées - Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration Dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyens de travailleurs			
Temps plein	7,0	4,0	3,0
Temps partiel	3,0	-	3,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	9,1	4,0	5,1
Nombre d'heures effectivement prestées			
Temps plein	9.859	6.353	3.506
Temps partiel	3.291	-	3.291
Total	13.150	6.353	6.797
Frais de personnel			
Temps plein	1.989.468	1.638.788	350.680
Temps partiel	258.440	-	258.440
Total	2.247.908	1.638.788	609.119
Montant des avantages accordés en sus du salaire	16.377	7.543	8.834
Au cours de l'exercice précédent	Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	9,1	4,0	5,1
Nombre d'heures effectivement prestées	13.774	6.397	7.377
Frais de personnel	2.221.857	1.544.044	677.813
Montant des avantages accordés en sus du salaire	15.985	7.081	8.904
A la date de la clôture de l'exercice	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en ETP
Nombre de travailleurs	7,0	3,0	9,1
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	7,0	3,0	9,1
Contrat à durée déterminée	-	-	-
Par sexe et niveau d'études			
Hommes	4,0	-	4,0
de niveau secondaire	1,0	1,0	1,0
de niveau universitaire	3,0	-	3,0
Femmes	3,0	3,0	5,1
de niveau secondaire	-	1,0	0,8
de niveau supérieur non universitaire	1,0	1,0	1,5
de niveau universitaire	2,0	1,0	2,8
Par catégorie professionnelle			
Personnel de direction	3,0	-	3,0
Employés	4,0	3,0	6,1
Ouvriers	-	-	-
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise		1. Personnel intérimaire	
Nombre moyen de travailleurs en ETP	-	-	-
Nombre d'heures effectivement prestées	-	-	-
Frais pour l'entreprise	-	-	-

C 10 BILAN SOCIAL (SUITE)

en '000 €

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

ENTREES	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en ETP
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration Dimona ou qui ont été inscrits au registre général du personnel	-	-	-
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	-	-	-
Contrat à durée déterminée	-	-	-
SORTIES			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration Dimona ou au registre général du personnel en cours d'exercice	-	-	-
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	-	-	-
Contrat à durée déterminée	-	-	-
Par motif de fin de contrat			
Pension	-	-	-
Licenciement	-	-	-
Autre motif	-	-	-
Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice			
Initiatives en matières de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Hommes	Femmes	
Nombre de travailleurs concernés	1	-	
Nombres d'heures de formation suivies	104	-	
Coût net pour l'entreprise	32.770	-	
dont cotisations payées ou versements à des fonds collectifs	32.770	-	



Cannes à sucre

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Finasucre SA pour l'exercice clos le 31 mars 2026

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Annuels de la société Finasucre SA (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 mars 2026, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 mars 2026 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 25 juillet 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 mars 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 23 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Finasucre SA, comprenant le bilan au 31 mars 2026, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 472.918.099 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 22.320.036.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 mars 2026, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la

section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons

également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

- Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Diegem, le 1 juillet 2026

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Eric Van Hoof *
Partner

* Agissant au nom d'une SRL

26EVH0054

Annexe C



Iscal Sugar

Engagements ESG

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE

Créé en 1929, le Groupe Finasucre est un acteur agro-industriel présent sur cinq continents et dont l'activité principale est aujourd'hui la production de sucres et de noix de macadamia. Depuis sa création il y a presque un siècle, le Groupe a toujours été attentif aux impacts liés à son activité agro-industrielle, avec l'objectif de s'inscrire dans la durabilité et dans le respect de l'humain, de l'environnement et de la société en général.

C'est avec cette volonté claire de garantir une approche durable et responsable des pratiques du Groupe qui soient respectueuses des collaborateurs, des parties prenantes et de l'environnement, que Finasucre a décidé d'affirmer en toute transparence ses engagements en matière de Responsabilité Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG).

D'un point de vue humain, le Groupe Finasucre s'engage notamment à prendre les mesures nécessaires pour :

1. Respecter les principes de bonne gouvernance et appliquer toutes les normes humaines et sociales internationales, nationales et locales, des pays dans lesquels il opère et qui sont applicables à ses collaborateurs et/ou à toutes autres parties concernées ;
2. Œuvrer pour la sécurité, la santé et le bien-être de ses collaborateurs :
 - En identifiant et prévenant les risques sanitaires et sécuritaires potentiels liés à son activité (sensibilisation, formations, matériel de protection adéquat...);
 - En développant un système de gestion de santé et de sécurité efficace ;
 - En facilitant l'organisation du travail et des déplacements.
3. Développer une culture d'entreprise dynamique, inclusive et respectueuse de tous, qui encourage l'égalité des chances, promeut la diversité et permet l'épanouissement au travail.

D'un point de vue environnemental, le Groupe Finasucre s'engage notamment à prendre les mesures nécessaires pour :

1. Respecter les principes de bonne gouvernance ainsi que les normes environnementales internationales, nationales et locales, des pays dans lesquels il opère et qui sont applicables à l'ensemble de ses opérations ;
2. Favoriser et promouvoir une agriculture durable dans le but de préserver au mieux la biodiversité, les habitats et les écosystèmes par une amélioration des pratiques agricoles et une diminution de l'empreinte environnementale ;
3. Continuer à développer une gestion optimale des ressources, dont l'eau et l'énergie, notamment en accroissant la part des énergies renouvelables ;
4. Gérer de façon responsable les déchets et les résidus en triant, transformant, réutilisant ou valorisant ces derniers du mieux possible et en favorisant l'utilisation de matériaux biodégradables et recyclables ;
5. Travailler continuellement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre identifiées par le biais d'audits préalables et de façon générale, à la réduction de toutes autres externalités négatives qui seraient identifiées.

D'un point de vue social, le Groupe Finasucre s'engage notamment à prendre les mesures nécessaires pour :

1. Respecter les principes de bonne gouvernance et les normes commerciales et de concurrence internationales, nationales et locales, des pays dans lesquels il opère et qui sont applicables à ses opérations ;
2. Fournir des produits et des services de la meilleure qualité possible à ses clients, notamment en s'efforçant d'obtenir les normes de certification les plus élevées ;
3. Communiquer de façon transparente et fiable sur le mode et les conditions de production des produits ainsi que sur leur provenance ;
4. Favoriser des relations commerciales durables avec des partenaires partageant les mêmes engagements humains, environnementaux et sociétaux que ceux pris par le Groupe Finasucre.

Par ailleurs, Finasucre s'engage à exercer toutes ses activités dans le respect des recommandations en matière de Corporate governance et de bonne gouvernance d'entreprise telles que reprises dans le Code Buysse III.

Finasucre déploie les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre de ces engagements, via la réalisation d'un plan d'actions concrètes pour les différentes activités du Groupe, comprenant un mode opératoire défini et des échéances précises, tout en tenant compte des spécificités propres aux activités opérationnelles et aux zones géographiques concernées.



Entreprise



Certifiée
ISCAL SUGAR





Rue de la Gare 36
1040 Bruxelles – Belgique
Tél. +32 (0)2 661 1911
www.finasucre.com